

## Une expression forte des émotions visibles lors d'une utilisation non autorisée de supports de communication.

Les contraintes carcérales peuvent parfois être trop importantes pour les détenus, ce qui provoque une surcharge émotionnelle qu'ils ont besoin de faire sortir de leur enveloppe corporelle et cela passe souvent par le détournement des supports de communication standards et autorisés. Ce sont des actes de communication effectués sur l'instant, impulsivement.

*Par exemple, l'« impulsivité » peut être traduite comme une certaine association de vouloir-faire et pouvoir-faire, et se décrira comme une « manière de faire » ; mais une telle passion présente un « excédent » modal, qui apparaît en surface sous les espèces de l'« intensif » et de l'« inchoatif » ; ce qui caractérise l'impulsif, c'est donc plutôt une manière d'être en faisant, une manière d'être (i.e. : « intensif » + « inchoatif ») reposant sur l'association vouloir-faire + pouvoir-faire. On retrouve dans ce cas le grand principe d'homogénéisation évoqué au début, dans la mesure où la compétence pour faire est ici traitée comme un état. Toutefois, cet « excédent » modal a ici un rôle qui en fait bien plus qu'un simple supplément de sens ; en effet, si on envisage seulement une « conduite » impulsive, le double trait « intensif + inchoatif » se présente comme une simple surdétermination accidentelle de la compétence modale de base ; mais si, d'un autre côté, on caractérise le sujet comme étant « impulsif », on considère alors que cette surdétermination régit et pathémise la compétence modale et en assure l'actualisation en toutes circonstances ; plus précisément, tout se passe comme si, dans ce cas, l'excédent modal permettait de prévoir l'apparition concomitante du vouloir et du pouvoir et garantissait en quelque sorte le passage à l'acte<sup>665</sup>.*

Ce qui différencie l'impulsivité carcérale de celle de la société libre, c'est encore une fois les contraintes carcérales, puisque, si elles sont toutes les deux le fruit d'une émotion trop intense, celle qui se déroulera en prison prendra une forme qui sera conditionnée par le pouvoir-faire imposé à ses acteurs, qui est bien plus oppressif que celui des forces de l'ordre sur le peuple (puisque'il y a, de fait, plus de liberté en n'étant pas incarcéré). Ces contraintes, alors qu'elles laissent peu place à l'impulsivité (à part celle maîtrisée des ateliers), sont pourtant impuissantes face à l'obstination d'un détenu qui ressent un besoin vital de communiquer l'oppression qui le fait souffrir. L'administration pénitentiaire cherche à empêcher au mieux ces actes impulsifs par des préventions anti-suicide ou par des sanctions (mitard, remise de peine supprimée, etc.), mais ces mesures sont vaines, dans ce cas-là, puisque certains détenus parviennent même à se servir de ces mesures de prévention pour passer à l'acte.

*La « disposition » en question met donc le sujet en état de « faire malgré X », y compris quand X est une prévision portant sur l'impossibilité du faire, pour cela, le sujet devrait être doté des modalisations suivantes :*

*-un savoir-ne-pas-être (le sujet sait qu'il est disjoint de son objet) ;*

---

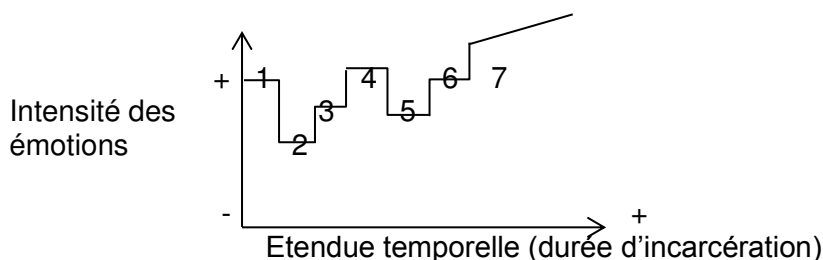
<sup>665</sup>. Jacques FONTANILLE et Algirdas Julien GREIMAS, *op. cit.*, p. 67.

-un pouvoir-ne-pas-être ou un ne-pas-pouvoir-être (le succès de l'entreprise est compromis) ;

-un vouloir-être (le sujet tient tout de même à être conjoint et mettra tout en œuvre pour cela)<sup>666</sup>.

Cet agencement modal de l'être est spécifique à l'obstination (vouloir-faire + excédent modal). Cet excédent modal explique le choix de continuer malgré l'obstacle.

Nous retrouvons cette obstination dans diverses communications de détenus : les graffiti, les biftons, les comportements violents envers les autres et envers eux-mêmes. L'obstination, consiste, dans ces cas précis, à passer à l'acte malgré les contraintes carcérales (non-devoir-faire et donc un savoir-ne-pas-être en droit de faire) grâce à des supports de communication qu'ils parviennent à détourner (pouvoir-faire), dans le but d'expulser les émotions trop fortes (qui deviennent alors des émotions) de l'enveloppe corporelle qui ne parvient plus à les contenir (vouloir-être, même s'il n'est pas toujours conscient ni maîtrisé par les détenus eux-mêmes). Nous verrons que le temps est une notion encore importante ici : soit il s'agit du thème des inscriptions murales, soit il est la cause du passage à l'acte impulsif. Pour toutes ces communications impulsives, nous pouvons élaborer un schéma tensif pour démontrer les points de rupture possible (émotions deviennent trop intenses pour être supportées) initiant le passage à l'acte :



Les chiffres 1, 4, 6 et 7 correspondent aux points de rupture possibles :

1 = Etape du choc carcéral (plus ou moins longue selon les détenus)

2 = Adaptation au système ou isolement

3 = 1<sup>er</sup> parloir

4 = Jugement

5 = Mise en place de projets, activités diverses

6 = Contrariétés diverses (projets mis en échec, parloirs trop intenses, courriers déprimants...)

7 = Durée de la peine se fait sentir (rupture d'un conjoint, santé qui se détériore...)

### III.3.1. L'impulsion de l'écriture murale.

Les murs d'une prison sont utilisés par les détenus comme un support pour l'expression de leurs sentiments et émotions renfermés. Nous l'avons évoqué dans la seconde partie, c'est le contexte contraignant de l'incarcération qui les pousse à s'exprimer par ce support. Dans cet exemple, le signifiant correspond à la relation entre le support mural et le contexte carcéral qui en fait un acte non autorisé, le contenu des graffiti relatant les émotions des détenus sont

<sup>666</sup>. Jacques FONTANILLE et Algirdas Julien GREIMAS, *Sémiotique des passions : Des états de choses aux états d'âme*, Paris, Seuil, 1991, p. 68.

le signifiant et les signes sont alors les graphies murales. Ils choisissent ce support faute de mieux : l'inscription murale est impulsive et sert à se confier d'une manière indirecte pour éviter un jugement. Mais il peut aussi être utile pour transmettre une information à quelqu'un d'autre : une menace envers le système judiciaire ou un message de toute sorte pour un autre détenu.

*Entre la prohibition du geste et l'apaisement que procure l'action, le graffiti est présent dans un espace ressenti : une sorte de zone franche, de liberté, que le détenu se donne plus qu'on la lui accorde<sup>667</sup>.*

Les murs peuvent être investis pour des ateliers graphiques, mais le plus souvent, ils sont le lieu privilégié de graffiti, même si ceux-ci ont tendance à se raréfier et à être moins imaginatifs depuis que les détenus ont un accès à la télévision en cellule.

Nous allons analyser historiquement les graffiti des détenus depuis la création de la prison comme peine judiciaire, afin de nous rendre compte des changements qui ont lieu au sein de l'incarcération et leurs conséquences sur les productions murales des détenus, ce qui confirmera notre hypothèse émettant l'idée que les contenus sont régis par des règles d'inscriptions fournies par un support de communication existant dans un contexte particulier. L'impulsivité des graffiti démontre que ce sont ces contraintes d'incarcération qui sont la cause de l'expression forte des émotions des détenus. Nous ignorons, faute de corpus intégral<sup>668</sup>, si les graffiti varient pour une même personne, si le même nom est écrit régulièrement, à différents endroits de la prison et si le style d'écriture varie pour un même auteur-détenu. Les graffiti des prisonniers, de tout temps, tourne autour de l'idée d'inscription temporelle, de trace à laisser pour marquer son passage, de dates gravées pour témoigner.

#### \* Dans les prisons autour de 1789 :

**-La Tour de la Lanterne (La Rochelle, Charentes Maritimes) :** Les inscriptions sont réalisées sur de la pierre brute et rugueuse, ce qui implique des écritures gravées. Il s'agit ici de l'intérieur d'un bâtiment occupé par des prisonniers au moment de la production des gravures. Avant 1789, on trouve de nombreux navires gravés à même la roche des cellules, différentes formes géométriques ou objets relatant la vie ou le métier du prisonnier. Après 1789, nous retrouvons principalement des noms et des dates, parfois accompagnés de la cause de l'incarcération et du temps de condamnation, dont voici quelques exemples<sup>669</sup> :

Documents non libres de droits, non reproduits par respect de droit d'auteur

---

<sup>667</sup>. Philippe HAMEAU, « Traces et espaces à la prison de Brignoles » in *Cicatrices murales : Les graffiti de prison*, Le Monde Alpin et Rhodanien, n°1-2, Grenoble, éditions du Centre Alpin et Rhodanien d'Ethnologie, 2004, p. 18.

<sup>668</sup>. Il est en effet difficile d'obtenir des photos ou des descriptions des graffiti, à cause du manque de communication entre l'intérieur et l'extérieur de la prison.

<sup>669</sup>. Luc BUCHERIE (relevés) et René DELON (photos), *La Tour de la Lanterne : les lieux, les hommes, les graffiti*, Boulogne, éditions du Castelet, 1993, p. 45. Les numéros attribués à chaque graffiti ont été remplacé par d'autres pour des soucis de pratique pour notre thèse. Les détails et explications de ces graffiti sont disponibles p. 8, 10, 11, 14, 16, 20, 22, 23, 24 et 34.

Nous constatons ici que ces graffiti ne contiennent en effet que des noms, des dates et les causes de l'arrestation, ou presque : une locomotive, des outils de menuisiers, quelques portraits et figures géométriques se mêlent au reste. Parfois, encore plus rarement, un texte accompagne les noms des prisonniers (cf. le graffiti de l'image précédente commençant par « Dans ce sombre cachot ») ou sont le simple reflet de la pensée de l'un d'entre eux (cf. graffiti de l'image précédente « Favel ici lon reflaichir a sa genaice qui ce pase » → Favel. Ici l'on réfléchit à sa jeunesse qui se passe<sup>670</sup>).

Les détenus, avant 1789, nous le rappelons, étaient enfermés avant un éventuel jugement ou de façon à y être oubliés. L'enfermement n'étant pas une peine judiciaire, les prisonniers pensaient souvent mourir là, ce qui pourrait expliquer le choix, voire l'acharnement à laisser une trace de soi qui puisse marquer les esprits. De même, contrairement à aujourd'hui, les prisonniers n'avaient aucune activité à leur disposition, donc graver quelque chose sur les murs était une solution pour occuper le temps. Un mur rugueux est apte à recevoir des gravures et plus difficilement des inscriptions écrites. Donc, non seulement, la forme de l'inscription est conditionnée par le support, mais son contenu est également dépendant du contexte de l'enfermement des détenus. Grâce à la conservation de ces graffiti, nous avons pu constater nous-mêmes sur place que ces graffiti sont éparpillés spatialement, sur l'intégralité accessible des murs qui enfermaient les détenus.

Alors que dans ce même édifice, on trouvait, avant 1789 de nombreux navires gravés, des dessins en tout genre (lubriques, mises en scènes de souvenirs, de lieux connus, etc.), on y trouve ensuite, lorsque la prison est devenue une peine judiciaire, des thèmes différents, à caractère identitaire le plus souvent. Les dessins gravés se font de plus en plus rares et les inscriptions graphiques les remplacent.

**-L'abbaye de Fontevraud (Maine et Loire)** : Cette abbaye accueillit ses premiers prisonniers en 1814, remplaçant ainsi les prieurés en locaux carcéraux. Pour cette prison, nous ne pouvons donc pas comparer avec la période allant jusqu'en 1789. Voici quelques exemples de graffiti du XIX<sup>ème</sup> siècle, repris sur le site Criminocorpus<sup>671</sup>:

Documents non libres de droits, non reproduits par respect de droit d'auteur

Les graffiti 2 à 6 font partie de l'exposition « Jean Genêt et la prison de Fontevraud » qui semble s'être déroulée de 2009 à 2011 à Fontevraud.

Ces six graffiti sont identitaires (1, 3, 5 et 6 avec des noms, des dates et des durées et causes d'incarcération) et/ou poétiques ou qui cherchent à transmettre un message aux futurs détenus (2, 4 et 6). Un seul graffiti contient un dessin. Même si l'échantillon est très mince, nous pouvons dire, en comparaison avec les autres prisons, que l'image se retire des murs, pour des mots qui sont plus rapides à faire. En effet, avec la prison qui devient une peine judiciaire, des gardiens ont pour mission de surveiller les détenus et donc, de passer vérifier s'ils sont encore en vie, s'il n'y a pas d'évasion, etc., alors qu'avant, les détenus étaient entassés dans des cellules multiples et oubliés dans ces cachots miteux où la mort les

---

<sup>670</sup>. Luc BUCHERIE (relevés) et René DELON (photos), *op. cit.*, p. 11 pour la réécriture de ce graffiti.

<sup>671</sup>. <http://criminocorpus.hypotheses.org/7232> [consulté le 13.05.2015].

attendait, bien souvent. Après la Révolution, donc, les détenus avaient moins l'occasion d'effectuer de grandes fresques et de grandes gravures dans les parois de leur cellule, d'où le choix de textes qui leur permettent d'extérioriser leur colère, leurs émotions, etc.

Nous avons, avec ces exemples plus récents, la confirmation que le contexte conditionne le contenu des inscriptions murales, puisque, sur un même mur, deux types d'inscriptions apparaissent, alors que les auteurs ont le même statut de prisonniers. Mais si le contenu évolue avec le temps, la forme reste la même, puisque le support ne change pas, les inscriptions sont toujours gravées.

### \*Les graffiti réalisés avant 1950 :

Nous laisserons volontairement de côté les périodes des guerres, puisque nous pensons que les enfermements ont eu des causes différentes d'une période de paix et que certes, les graffiti ont été liés à l'incarcération, mais ont eu des thèmes différents, telle que l'injustice, la déportation, des témoignages et des fresques relatant les faits et la guerre. Ces graffiti peuvent faire le sujet d'une thèse complète tant les informations qu'ils véhiculent et leur quantité sont importantes, mais ils s'éloignent ici trop de notre sujet. Quelques exceptions feront partie des exemples, étant parmi d'autres plus anciens ou plus récents d'une même prison, mais ils ne se démarquent pas des autres par leur contexte de guerre.

À l'époque de la prison de Brignoles (1840-1950), les graffiti occupaient tous les murs des cellules, démontrant souvent une certaine imagination et des conditions de détention déplorable. Philippe Hameau y relève :

**1** « deux personnages coiffés d'un chapeau à large bord (cellule 5) »,

**2** « un pont dont l'arche encadre la tête d'un personnage (cellule 4) »,

**3** « un dessin chargé ou non de symbolique ou bien **4** les nom, prénom et qualité de leur auteur »<sup>672</sup>.

Ces derniers correspondent aux graffiti les plus fréquents.

Dans cette ancienne prison, des graffiti textuels ont été relevés :

-cellule 1 : **5** « enfermé le 10 avril 1921 »<sup>673</sup>.

-cellule 16 : **6** « rentré le 5 juillet 1944 », **7** « Espère partir 8-12-43 », **8** « entrato il giorno 7.12.43 » et **9** « Bar Quand-Même 13 rue national »<sup>674</sup>.

-cellule 17 : **10** « Pour calmer les nerf choisissez le régime tolle. Pour les poil dans la main aussi »<sup>675</sup> et **11** « la vie n'a plus d'importance pour moi, ma tombe est ouverte et m'aten ».<sup>676</sup>

-cellule 18 : **12** « chère vie pardonne leur à seux qui me l'ont brisée et j'en serai très heureux »<sup>677</sup>.

---

<sup>672</sup>. Philippe HAMEAU, *op. cit.*, p. 19.

<sup>673</sup>. IDEM, p. 21.

<sup>674</sup>. IDEM, p. 21-22.

<sup>675</sup>. IDEM, p. 20.

<sup>676</sup>. IDEM, p. 22.

<sup>677</sup>. *Ibidem*.

-cellule 19 : **13** « La Kopane – Varsovie – Paris – Brignoles 4238 km » et **14** « route de Camps »<sup>678</sup>.

-cellule 21 : **15** « sortie de lundi matin... juin », **16** « c'est le tombeau des hommes, la prison de Brignoles » et **17** « Depuis que je suis à Marseille, la déveine me poursuit »<sup>679</sup>.

Certains graffiti textuels sont des calendriers, dont voici deux exemples :

**18** Document non libre de droits, non reproduit par respect de droit d'auteur<sup>680</sup>

Cellule 16

**19** Document non libre de droits, non reproduit par respect de droit d'auteur<sup>681</sup>

Cellule 17

Les dessins graffités relevés dans cette ancienne prison sont les suivants :

**20** Document non libre de droits, non reproduit par respect de droit d'auteur<sup>682</sup>

Cellule 22

**21** Document non libre de droits, non reproduit par respect de droit d'auteur<sup>683</sup>

Cellule 20

**22** Document non libre de droits, non reproduit par respect de droit d'auteur<sup>684</sup>

Cellule 16

Parfois, les graffiti lient texte et image :

**23** Document non libre de droits, non reproduit par respect de droit d'auteur<sup>685</sup>

Cellule 17

**24** Document non libre de droits, non reproduit par respect de droit d'auteur<sup>686</sup>

Cellule 21

---

<sup>678</sup>. *Ibidem*.

<sup>679</sup>. IDEM, p. 21-22.

<sup>680</sup>. IDEM, p. 40.

<sup>681</sup>. IDEM, p. 45.

<sup>682</sup>. IDEM, p. 22.

<sup>683</sup>. *Ibidem*.

<sup>684</sup>. IDEM, p. 23.

<sup>685</sup>. IDEM, p. 27.

<sup>686</sup>. IDEM, p. 23.

Nous pouvons classer ces graffiti anciens comme ceci :

Contenu Type de graffiti	Dates	Identitaire (nom, etc.)	Scènes/ Souvenirs	Message- maximes	Portraits
Texte	5, 6, 7, 8, 15, 18, 19, 23, 24	4, 14, 24	13, 14	10, 11, 12, 16, 17	
Dessin		9	2, 3, 21, 22, 23, 24		1, 20

Les graffiti anciens sont personnalisés, liés au vécu des détenus (identitaires, souvenirs, dates et lieux d'incarcération, etc.). Il y a rarement un destinataire précis prévu en-dehors de toute personne qui serait amenée à voir ces graffiti. Les messages reflètent la colère envers l'incarcération (d'autant plus forte quand elle devient longue) et la nostalgie des souvenirs heureux.

#### \*Exemples récents (2002-2004) à la maison d'arrêt Saint-Roch de Toulon :

##### >Graffiti textuels :

**-insultes** : 1 « Les avocats je les baise / baise la police / les juges sont des corrompus de merde » ; 2 « nique sa mère les juges » ; 3 « à mort les juges et la justice » ; 4 « un bon flic c'est un flic mort » ; 5 « police encule tes morts » ; 6 « putain de procureur » ; 7 « nique le procureur cette pute » ; 8 « je suis sarkosy c'est yeux sons les miens et la cuvette ma bouche alors fais-toi plaisir et nique la justice » au-dessus des toilettes d'une cellule non identifiée de majeurs, accompagné de deux yeux et d'une flèche indiquant la cuvette des toilettes ; 9 « le dirlo nique ta mère » (quartier disciplinaire) ; 10 « je vais tuer un surveillant pour me tuer par la suite » (une cellule de mineurs) ; 11 « surveillant nique ta mère » (cellule de majeurs) ; 12 « la putte surveillant » et 13 « nique ta mère surveillant » (cellule des sortants)<sup>687</sup>.

**-agressions** : 14 « T. je vais t'enculer » (quartier disciplinaire) ; 15 « T. t'es mort écrit sur les murs e st Roch balance ! batar le monde est petit » (cour de promenade des mineurs)<sup>688</sup>.

**-encouragements** : 16 « à toi mon gas qui vien de rentré ne te laisse pas ferre et sur tous ne per pas espoire de revoir la liberté sété P. de la seyne et qui te soite un bon retour chez toi » (cellule des entrants) ; 17 « on sera tous un jour libre » (cellule de mineurs) ; 18 « la prison c'est de la merde ne perdre pas le moral vous sortiras tous un jour » (cellule de mineurs) ; 19 « je souhaite bon courage à tous ceux qui passent par là » (quartier disciplinaire) ; 20 « la prison cè dure mais la sorti cé sure » (cellule de mineurs)<sup>689</sup>.

<sup>687</sup>. Audrey PIGAGLIO, *op. cit.*, p. 119.

<sup>688</sup>. IDEM, p. 121.

<sup>689</sup>. *Ibidem*.

**-réponse à d'autres graffiti : 21** « je suis très fatigué » > **22** « fume un joint ça ira beaucoup mieux » (cour de promenade des mineurs)<sup>690</sup>.

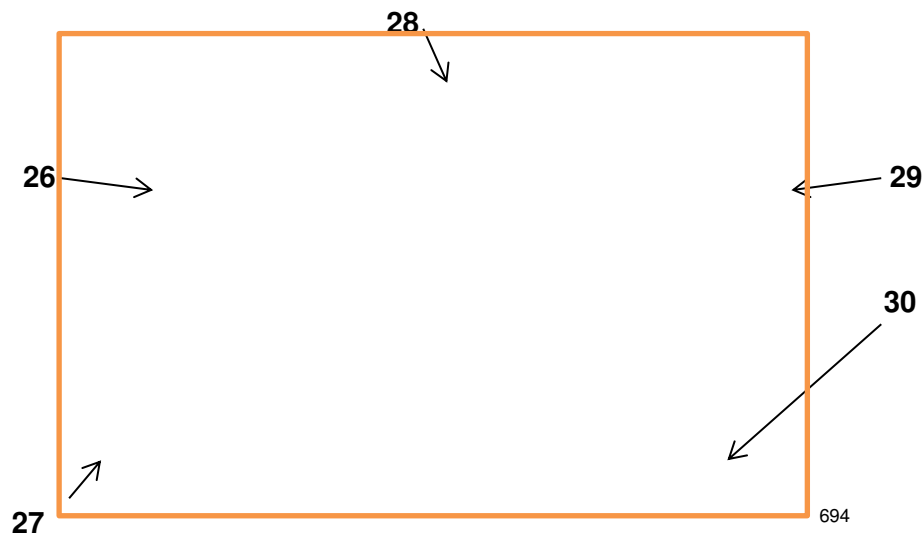
**-identitaire : 23** « Le premier jour de prison à ceux qui me connaissent, 22/11/02 R. de la Savine 13 015 Marseille » (cellule de majeurs)<sup>691</sup>.

**24** Document non libre de droits, non reproduit par respect de droit d'auteur<sup>692</sup>

**25** Document non libre de droits, non reproduit par respect de droit d'auteur<sup>693</sup>

Un exemple de graffiti textuel commenté par d'autres :

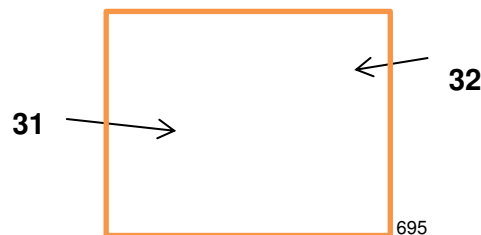
Document non libre de droits, non reproduit par respect de droit d'auteur



Cellule des entrants

**>Graffiti alliant dessin et texte :**

Document non libre de droits, non reproduit par respect de droit d'auteur



Cellule non identifiée, insultes autour du judas de la porte de la cellule.

<sup>690</sup>. IDEM, p. 122.

<sup>691</sup>. IDEM, p. 123.

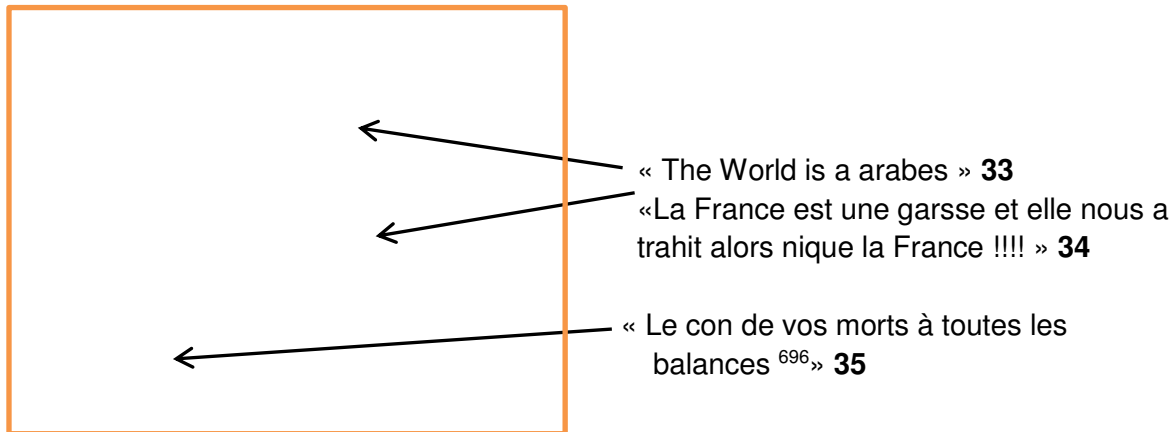
<sup>692</sup>. Philippe HAMEAU, Marcel MOREL et Sandrine TRUCHI, *Les graffiti de l'ombre : Des archives de Brignoles aux graffiti de sa prison*, Hyères, éditions du Lau, 2006, p. 145.

<sup>693</sup>. IDEM, p. 151.

<sup>694</sup>. Audrey PIGAGLIO, *op. cit.*, p. 118.

<sup>695</sup>. Philippe HAMEAU, Marcel MOREL et Sandrine TRUCHI, *op. cit.*, p. 147.

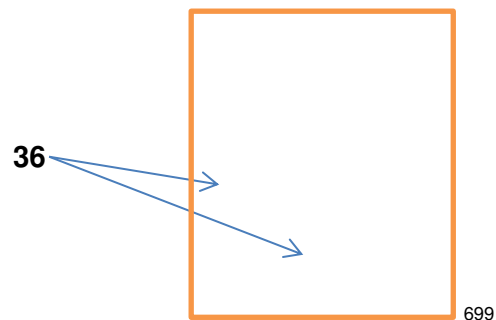




Une cellule non identifiée de majeurs<sup>697</sup>.

Ce graffiti est un parcours vécu par un détenu : carte de la France, de la Corse et du nord de l'Afrique. Des flèches partent du drapeau tunisien pour aller en France et en Corse, dans différentes prisons symbolisées par des croix, dont le nom des villes est identifié<sup>698</sup>.

Document non libre de droits, non reproduit par respect de droit d'auteur



Graffiti dans le quartier disciplinaire

Ce dernier graffiti a eu pour réponse, de la part d'un autre détenu : « et moi je les emmerde !<sup>700</sup>»

Pour les graffiti plus récents, nous relevons les thèmes suivants :

<sup>696</sup>. Audrey PIGAGLIO, *op. cit*, p. 121.

<sup>697</sup>. Philippe HAMEAU, *op. cit*, p. 117.

<sup>698</sup>. Audrey PIGAGLIO, *op. cit*, p. 117.

<sup>699</sup>. IDEM, p. 119.

<sup>700</sup>. *Ibidem*.

Contenu Type de graffiti	Dates	Identitaires	Message et réponse pour une personne en particulier	Autres messages (témoignages, maximes)
Texte	<b>23</b>	<b>23, 28, 30</b>	<b>1 à 22, 24, 27, 29, 31, 35, 36</b>	<b>25, 28, 32, 33, 34</b>
Dessin			<b>8</b>	<b>32</b>

Les textes semblent être privilégiés aux dessins pour les graffiti récents, et ceux-ci sont principalement des messages pour quelqu'un avec des destinataires précis, puisque ce sont des insultes envers d'autres détenus et les responsables de l'incarcération des auteurs de ces graffiti. L'agressivité ressort bien plus que dans les anciens graffiti, ces derniers ayant plus trait aux souvenirs. Le passé et l'avenir sont donc les sujets principaux : le premier par nostalgie, le dernier pour appeler à la vengeance des responsables de l'incarcération en cours.

Nous constatons à travers ce relevé que les graffiti conçus dans un contexte privé peuvent être classés dans deux catégories : les messages à autrui (insultes, encouragements...) et l'histoire personnelle du détenu (calendriers, trajectoires de vie, événements vécus dessinés ou écrits...). Les dates et les noms témoignent du passage de tel détenu, qu'il soit reconnu ou non par les suivants, ce sont des traces qui leur donnent une existence, qui laissent une trace dans la mémoire d'autrui et qui perdura tant que les murs existeront. Les messages destinés à quelqu'un ont un effet plus temporaire : une fois que le message est transmis, il perd son intérêt de graffiti. Graver ou transcrire ce message sur un mur plutôt que sur du papier est un moyen plus sûr que le message ne soit pas effacé et qu'il passe d'une manière plus efficace. Un papier peut être déchiré, mais le souvenir de la vue d'une menace sur un mur a plus d'impact pour un détenu, puisqu'il est ineffaçable et intemporel, comme une épée de Damoclès.

Avec cette analyse historique des graffiti carcéraux, nous nous rendons bien compte de l'influence du milieu carcéral dans la production même de ceux-ci, puisque le passage des surveillants oblige les détenus à abandonner les contenus complexes et graphiques pour des messages plus clairs et incisifs. La forme des graffiti eux-mêmes est alors dictée par le milieu, mais le support formel (des règles d'inscription) agit également sur le contenu de ces productions, puisque tous les graffiti ont un rapport avec l'incarcération : les causes de l'arrestation, le passage dans une cellule, un message à transmettre à un autre détenu, la personnalité d'un homme en tant que détenu (ce qu'il dit être devenu, la réaction de ses proches lors de son arrestation, un écrit plus ou moins poétique en rapport avec ses états d'âme de détenu), etc. Nous ne pouvons retrouver ce genre d'écrits muraux à l'extérieur de la prison, puisque les sujets mêmes de ceux-ci sont la détention et qu'une personne qui ne sait pas ce que c'est ou qui ne fait pas l'objet d'une arrestation ne va évoquer ou exceptionnellement (un hommage, un soutien à quelqu'un qui est « tombé »), le monde de la prison, parce que cela ne le concerne pas, tout simplement.

Le problème des écrits muraux, pour les détenus, est que la trace est une preuve d'un « méfait » pour l'administration pénitentiaire, alors que le papier, comme nous allons le voir, peut être utilisé discrètement à des fins communicatives privées.

### III.3.2. L'intimité retrouvée par les biftons.

L'intimité retrouvée passe notamment par l'utilisation interdite des biftons, des petits mots secrets qui circulent entre détenus et qui leur permettent de correspondre sans être relus par l'administration pénitentiaire. Ces petits textes servent même parfois d'intermédiaire entre différents moyens de communication, ce sont alors de véritables moyens de s'informer discrètement. Dans cet exemple d'utilisation du papier, nous prenons en compte les unités suivantes : la relation qu'entretient le support avec le contexte d'intimité recherchée dans un cadre carcéral, le contenu intime/ privé de ces écrits et le fait que l'écriture soit clandestine. En voici quelques exemples que nous allons analyser pour comprendre l'impact des contraintes carcérales sur leur contenu :

*1 Faisons la paix, veux-tu ? Si tu acceptes, souris-moi demain<sup>701</sup>.*

*2 Comme je trouve que je ne t'écris pas assez, voici ce que j'ai imaginé. Je lis en ce moment un livre qui s'appelle "Les aventures d'un honnête homme" ; c'est bête comme tout, mais ça fait tout de même passer le temps. Je vais t'écrire à partir de la page 69 jusqu'à la page 169 entre les lignes du livre, avec un crayon taillé très fin. Toi, tu demandes le livre à la surveillante et elle te le donnera dimanche<sup>702</sup>.*

**Composition : 1** : Ce bifton est composé d'une ligne et de deux phrases. La première phrase est une pseudo-question qui appelle une réponse précise.

**2** : Celui-ci est composé de cinq lignes et de quatre phrases. Il n'y a pas de question ni de réponse attendue, seule une lecture est demandée au destinataire du message.

**Contenu : 1** : C'est un message de paix, l'auteur du message ayant fait le premier pas dans le but de cesser une mésentente avec une autre détenue. Le « nous » d'abord utilisé devient « tu », montrant une volonté de rapprochement. Le « nous » est un lien qui unit deux personnes, il laisse place à une demande personnelle centrée sur le destinataire. C'est un message qui appelle une réponse corporelle à un moment précis, qui implique la remise du bifton le jour-même et que la destinataire sache à quel jour il fait référence. Les mots « veux-tu » montrent une forme de politesse respectueuse envers la destinataire, tout en lui demandant son accord.

**2** : C'est un bifton parlant d'un autre moyen de communication par le biais d'un livre. Elle trouve une astuce pour écrire plus que sur un tout petit morceau de papier : celle d'utiliser les interlignes des livres pour écrire des messages cachés. Ils passent ainsi plus inaperçus et il faut être le destinataire de ce bifton pour savoir où chercher (livre et pages précises). Le choix des numéros de pages font référence au nombre soixante-neuf, rappelant une position

<sup>701</sup>. Philippe ARTIERES et Jean-François LAE, *op. cit.*, p. 186.

<sup>702</sup>. IDEM, p. 176.

sexuelle, ce qui implique que l'auteur du message transmet à la destinataire, un message implicite en plus de ce message secret : celui de vouloir partager sans doute plus qu'une amitié avec elle. Elle explique la démarche à suivre pour que la destinataire puisse récupérer le livre en question et la raison d'un tel procédé, celle de communiquer plus. Des indications précises sont mentionnées, afin que rien ne puisse être fait au hasard : le titre du livre à demander, la personne à qui le demander, le jour où il lui sera remis et les pages à lire.

Ces deux biftons étaient des messages qui transmettaient des informations particulières à une autre détenue, indiquant le type de relation qu'il y a entre elles deux. La composition des biftons et le fait même qu'il n'y ait pas de signature indiquent qu'elles comprendront qui est l'expéditrice en recevant le message.

Des messages tels que « Dites-lui que je pense à lui » et « Si vous allez à Reims, allez donc voir R., et dites-lui que... » sont passés par les sortantes aux personnes extérieures, contre des bons soins, des adresses, les services se rendant toujours une fois sorties. Les biftons semblent donc faire naître un lien entre les femmes détenues plus fort que l'incarcération, ce lien perdurant à la sortie<sup>703</sup>.

*Cela me soulage de vous raconter tout cela. Il me semble que sans me connaître vous compatissez à ma douleur. Vous êtes plus jeune que moi, vous devez avoir une vingtaine d'années. Moi, j'ai 34 ans. N'est-ce pas triste d'être arrivée jusqu'à cet âge sans avoir failli et de se voir tout à coup plongé dans cet enfer ? Faites-moi un billet dans lequel vous me direz un tas de bonnes paroles, cela sèchera pour un instant mes larmes<sup>704</sup>.*

**Composition** : Ce bifton est composé de 5 lignes et de 6 phrases. Ce texte est adressé à une détenue plus jeune que l'auteure. Il y a une question qui appelle à la compassion et le reste du texte est un épanchement affectif et émotionnel.

**Contenu** : Il semble que ce soit le premier bifton, ou l'un des premiers échanges entre ces deux détenues, puisque l'auteure emploie les termes « sans me connaître » et que les questions identitaires telles que l'âge ne sont pas connues l'une de l'autre. Leur échange est affectif et très personnel : elles veulent se confier l'une à l'autre, du moins, c'est ce que dit désirer l'auteure du bifton. La dernière phrase est une demande explicite et précise de l'auteure quant au soutien attendu de la destinataire. Aucune notion de temps, même si la demande semble être pressante, puisque la douleur a besoin d'être apaisée, ne serait-ce que temporairement. L'auteure emploie des mots de désespoir lié à son incarcération : « compatissez », « douleur », « triste », « failli », « plongé », « enfer » et « larmes ». Le besoin de l'auteure d'être soutenue est donc le sujet central de ce billet.

Nous avons mis à part ce bifton parce qu'il présente des différences en termes de forme et de contenu : il est plus long que le premier et le contenu évoque une méconnaissance des deux interlocutrices, alors que les autres prouvaient le contraire. Les échanges commencent donc en se confiant beaucoup et intensément.

---

<sup>703</sup>. IDEM, p. 188.

<sup>704</sup>. IDEM, p. 183.

Quelques petites phrases suffisent parfois à remplir le billet, sonnante comme des avertissements, des menaces ou des jugements. Ainsi, « Mort à la vache qui me le prendra » est une menace contre la femme qui pourrait lui enlever son conjoint pendant qu'elle est en prison, suivie de « Je lui ferais payer ça ». Le jugement peut s'effectuer à travers ces mots : « Celle-ci n'a pas bien agi » ou encore par une demande d'explication implicite : « Tu as rigolé en me regardant »<sup>705</sup>.

Ces biftons sont la marque d'une « justice » entre détenu(e)s, d'un code d'honneur à suivre pour se faire respecter des autres et ne pas attirer leur mécontentement. Les femmes, qui semblent être les plus friandes des biftons, estiment que les causes de leur incarcération doivent les rendre solidaires entre elles, sauf, comme pour les hommes, envers celles qui ont été jugées pour attentat aux mœurs. Ces biftons sont un moyen d'entretenir les relations, mais aussi les rumeurs, la réputation des autres détenu(e)s. Ils permettent de faire savoir que l'auteur du texte est détenteur d'un savoir que les autres n'ont pas. Concernant les femmes détenues, si ces petits mots jugent les autres détenues, ils jugent également les hommes qui sont souvent accusés de les avoir amenées jusque-là, par leur violence envers elle ou leurs enfants, ou encore par leur comportement addictif ou criminel qu'elles disent avoir suivi, influencées par l'amour éprouvé pour eux. Ils sont alors violemment critiqués et rejetés dans ces biftons : « C'est tous des lâcheurs, faut pas s'apitoyer sur leur sort »<sup>706</sup>.

Tous ces biftons sont en langage direct, ils expriment les messages comme s'il s'agissait d'une discussion orale, marquant une forme d'intimité que la correspondance postale et que les ateliers ne permettent pas, puisqu'ils sont surveillés et que cela serait inadéquats à la situation de communication. Ils comportent des codes que seuls les biftons possèdent, comme l'absence de signature ou un pseudonyme emprunté pour l'occasion, l'absence de date, de lieux de transmission du message (il n'est jamais indiqué dans un billet pour le prochain lieu d'échanges, il est évoqué autrement, certainement par le canal de l'oralité). Le papier n'a pas la même fonction avec le bifton qu'avec la correspondance postale et son utilisation artistique : il est secret et intime, il ne doit être partagé avec personne d'autre que la destinataire dont il est question. Comme nous l'avons déjà dit dans la partie précédente, une détenue attend de sa destinataire que le bifton soit détruit après sa lecture, afin de ne laisser aucune trace de cet échange intime et que personne ne puisse avoir accès à ces informations. C'est cette confiance qui permet aux détenues de s'épancher sur ce format de papier. Le format du papier et son contenu sont donc ici bien dépendants du contexte carcéral (moyen de communication interdit donc format réduit et code langagier pour ne pas se faire sanctionner) et son utilisation est une preuve que le temps de détention et le manque de liberté d'expression obligent les détenu(e)s à détourner les supports de communication standards pour s'épancher. Ici aussi, les émotions sont trop fortes pour être exprimées normalement, ce qui signifie qu'elles sont devenues des émotions à cause des contraintes quotidiennes de vie et plus la peine est longue, plus ces émotions sont intenses. Ce support de communication est un moyen, pour les détenu(e)s, de maîtriser à nouveau une partie de leur expression et de leur pensées : choisir ce moyen plutôt qu'un autre autorisé est une démarche de rébellion qui leur permet de mieux supporter le quotidien (psychologiquement). Plus les contraintes carcérales sont rudes (mitard, peu d'activités), plus les biftons seront un support de communication écrite utilisé. En effet, si les femmes semblent être plus friandes de ce support, c'est peut-être parce qu'elles ont moins l'occasion de se croiser entre elles, étant moins

---

<sup>705</sup>. IDEM, p. 185.

<sup>706</sup>. IDEM, p. 184-186.

nombreuses que les hommes et ayant donc moins la possibilité de sortir de leur cellule (en maison d'arrêt). Comme nous l'avons vu, moins d'activité sont prévues pour les femmes détenues à cause de leur faible proportion dans la population carcérale.

Si les biffons sont un moyen pratique pour retrouver une liberté d'expression et ainsi son identité, le corps est, nous allons le voir, un support plus fort en termes d'impact sur le destinataire, même si cela ne témoigne pas forcément d'un contrôle de soi. Il est autant significatif que le papier ou le mur comme support des émotions trop intenses ressenties de plus en plus au fil de l'incarcération.

### III.3.3. La violence corporelle envers les autres : rébellions, agressions.

Il nous est impossible d'analyser un corpus de comportements violents envers autrui, puisqu'il n'y a jamais de traces enregistrées de cela et qu'il serait difficile de recueillir un échantillon représentatif. Nous prenons en compte les unités suivantes : la relation du corps dans ce contexte de contraintes, les émotions incontrôlables des détenus qui prennent la forme de violence, et enfin, les gestes et les mouvements corporels violents significatifs. Nous allons donc étudier ici ce qui nous semble expliquer la violence en prison, en partant du conditionnement corporel sociétal, puis en décrivant les divers comportements des détenus afin de dégager la problématique temporelle comme origine de ceux-ci. En effet, si les contraintes carcérales sont la source principale de cette violence, le temps fait en sorte de les rendre d'autant plus insupportables. Le passage entre les deux types de société (libre puis prison) implique un changement corporel à intégrer, d'où les phases du choc carcéral et de l'adaptation (souvent par un passage en isolement) que parcourent chaque détenu arrivant. C'est donc bien le contexte carcéral qui amplifie les émotions et qui fait en sorte que les détenus les plus atteints par elles agissent par la violence.

Selon Rupert Riedl<sup>707</sup>, tout organisme est une « accumulation de connaissances » qui mémorise toute action réussie afin de pouvoir la répéter. Ainsi l'individu prévoit-il de réussir une expérience dont il se remémore la réussite, sans que celle-ci ne soit à nouveau assurée. Il se fonde sur la « constance de la nature » :

*Selon ce principe d'intégration d'informations sélectionnées, se développent la sensibilité, les stimuli, les conducteurs des stimuli, les cellules nerveuses, les interrupteurs et les circuits à rétroaction comme, par exemple, nos réflexes non conditionnés. Selon ce même principe, un simple souffle d'air sur la cornée règle le réflexe de la paupière qui se ferme pour protéger l'œil, et un changement de tension dans le ligament rotulien règle l'extension des muscles de la jambe afin d'assurer l'automatisme de la marche<sup>708</sup>.*

L'habitus (terme de Bourdieu) est l'ensemble du comportement d'un individu lié à l'éducation et au milieu social de celui-ci. C'est une sorte de conditionnement physique,

---

<sup>707</sup>. Rupert RIEDL, « Les conséquences de la pensée causale » in *L'invention de la réalité : comment savons-nous ce que nous croyons savoir ? Contributions au constructivisme*, Paris, éditions du Seuil, 1988 (pour la traduction française).

<sup>708</sup>. IDEM, p. 84.

intellectuel et moral. Anne-Catherine Wagner l'explique ainsi, en reprenant la notion de Bourdieu :

*L'habitus est un ensemble de dispositions durables, acquises, qui consiste en catégories d'appréciation et de jugement et engendre des pratiques sociales ajustées aux positions sociales. Acquis au cours de la prime éducation et des premières expériences sociales, il reflète aussi la trajectoire et les expériences ultérieures : l'habitus résulte d'une incorporation progressive des structures sociales<sup>709</sup>.*

Dans ce processus d'apprentissage, l'éducation se réalise par des reproductions, notamment celle de « l'arbitraire culturel » (Bourdieu et Passeron<sup>710</sup>). En effet, selon le lieu d'habitat, nous apprendrons et nous nous adapterons à une culture qui est unique. En déménageant, il faut tout réapprendre, que ce soit les coutumes locales voire la langue.

Ce qui nous détermine socialement, c'est notre environnement social et culturel, qui passe par des « règles », des « obligations », des « interdits », des « répulsions », des « désirs », des « goûts » et des « dégoûts »<sup>711</sup>.

Ainsi, si l'on fait partie d'une catégorie sociale défavorisée, comme c'est la plupart du temps le cas pour les détenus, l'intérêt esthétique pour le corps est moindre que les classes sociales favorisées, les corps étant plus portés sur la force physique et étant plus résistants, puisqu'étant plus habitués aux travaux manuels et difficiles. Mais si d'autres soucis que les douleurs ou les maladies préoccupent les personnes défavorisées, elles ont pourtant, comme n'importe quelle classe sociale, un fonctionnement corporel qui leur est propre :

*De telles « règles de bienséance », qui définissent la façon conforme d'accomplir les actes physiques les plus quotidiens, de marcher, de se vêtir, de se nourrir, de se laver, de se maquiller et, pour certains, de travailler, la façon correcte dont doivent se dérouler les interactions physiques avec autrui, la distance que l'on doit maintenir avec un partenaire, la façon dont on doit le regarder, le toucher, les gestes qu'il est convenable d'accomplir en sa présence et cela en fonction de son sexe, de son âge, selon qu'il est un parent, un ami, un étranger, qu'il appartient ou non à la même classe sociale, selon le lieu et l'heure de la journée, enfin et peut-être surtout la façon correcte de parler du corps, de son aspect extérieur et des sensations physiques et qui, jamais énoncées de façon explicite et systématique ou sous la forme d'injonctions positives, ne s'expriment verbalement que de manière négative et indirecte à travers le rappel à l'ordre, la moquerie, le dédain condescendant, le mépris ou l'indignation morale forment une sorte*

---

<sup>709</sup>. Anne-Catherine WAGNER, « Habitus » in *Sociologie*, Les 100 mots de la sociologie, disponible sur : <http://sociologie.revues.org/1200>. [consulté le 23.07.2014].

<sup>710</sup>. Pierre BOURDIEU et Jean-Claude PASSERON, *La reproduction : éléments pour une théorie du système d'enseignement*, Paris, Les éditions de Minuit, coll. « Le sens commun », édition de 1999, p. 47.

<sup>711</sup>. Luc BOLTANSKI, « Les usages sociaux du corps » in *Annales. Économies, Sociétés, Civilisations*, 26<sup>ème</sup> année, n°1, 1971, p. 205-233, disponible sur : [http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/ahess\\_0395-2649\\_1971\\_num\\_26\\_1\\_422470](http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/ahess_0395-2649_1971_num_26_1_422470) [consulté le 03.03.2015], p. 209.

*de code des bonnes manières d'être avec son corps, profondément intériorisé et commun à tous les membres d'un groupe social déterminé*<sup>712</sup>.

Tout cet apprentissage constitue un code visible dans les « pratiques corporelles <sup>713</sup>» de chaque classe sociale, code qui a dû se reconstruire pour les personnes qui font face à l'incarcération. Les classes sociales défavorisées qui ont tendance à ne pas parler de leur corps, à ne pas l'exhiber, devront s'adapter en donnant l'apparence d'une force physique importante et virile, pour les hommes détenus, afin d'obtenir une certaine tranquillité de la part des autres détenus. Mais ce comportement ne suffit pas à canaliser les émotions, les détenus étant contraints non seulement à être enfermés et ne pas pouvoir gérer leur temps (celui de leur peine et celui de leurs journées), mais aussi à subir la surpopulation (dans les maisons d'arrêt), ce qui entre en contradiction avec leur code corporel. L'intimité n'étant plus respectée, ils n'ont pas d'autre choix que de supporter cette situation le temps qu'ils le peuvent et de réagir, souvent corporellement (habitude d'agir par le corps) à cette agression du droit à la vie privée, lorsqu'ils ne parviennent plus à se contrôler.

La « répression physique » liée à l'incarcération, par exemple, vient bouleverser cet apprentissage et met en lumière ce qui a posé problème dans « l'intériorisation d'un arbitraire culturel »<sup>714</sup>.

Une conversion radicale est alors faite, pour « tuer le "vieil homme" » et « engendrer *ex nihilo* le nouvel habitus » (souligné par les auteurs). Il s'agit d'apprendre ici l'arbitraire le plus extrême : « l'imposition de la règle pour la règle ». Ce nouvel habitus doit prendre en compte le premier, sans pour autant le calquer<sup>715</sup>.

*Un TP [travail pédagogique] secondaire est d'autant plus productif que, prenant en compte le degré auquel les destinataires du message pédagogique possèdent le code de ce message, il produit plus complètement les conditions sociales de la communication par l'organisation méthodique d'exercices visant à assurer l'assimilation accélérée du code de la transmission et par là l'inculcation accélérée de l'habitus*<sup>716</sup>.

En effet, ces exercices peuvent prendre la forme de cours de langue française, ouverts aux détenus ne maîtrisant pas la langue.

Un détenu, lorsqu'il entre pour la première fois en prison doit faire face à un code comportemental à adopter s'il veut y vivre dans une paix relative. Certains gestes et certaines postures sont à adopter avec les autres détenus, comme paraître sûr de lui ou plus fort que les autres, faire face au regard de l'autre, montrer qu'il n'a pas peur.

En prison, encore plus qu'ailleurs, les hommes doivent faire preuve d'une virilité à toute épreuve, pour être acceptés et non pas rejetés. Les défis mettant en scène la seule force physique sont courants et chacun doit faire ses preuves, surtout à l'arrivée dans la prison.

*Au niveau des relations entre détenus, l'ambiance de prédation, déterminée notamment par l'économie carcérale de pénurie, nécessite, pour ceux qui veulent éviter tout ennui,*

---

<sup>712</sup>. IDEM, p. 217.

<sup>713</sup>. IDEM, p. 218.

<sup>714</sup>. Pierre BOURDIEU et Jean-Claude PASSERON, *op. cit.*, p. 51.

<sup>715</sup>. IDEM, p. 59-60.

<sup>716</sup>. IDEM, p. 61.



*d'adopter un comportement adéquat, centré sur les valeurs hypermasculines d'honneur, de dureté, ainsi que sur l'impératif ardent du respect individuel obtenu par l'exhibition agressive et l'actualisation périodique de la capacité à infliger de la violence physique [Note : Wacquant, 2001b, 41]. Autant d'attitudes qui s'apprennent d'abord par imitation*<sup>717</sup>.

On peut alors parler des différences entre le « primaire » et l'« habitué »<sup>718</sup>. Dès l'apparition d'un détenu, les traits de son visage, l'attitude et la reconnaissance de quelqu'un déjà vu en prison, marquent cette opposition avec le nouvel arrivant. Ce sont des signes envoyés directement aux autres détenus. C'est l'organisation même de la vie carcérale qui impose un certain « honneur » à régler les problèmes en face-à-face plutôt que par la voie administrative qui fera considérer l'auteur de cet acte comme « indigne » et lâche<sup>719</sup>.

Un détenu témoigne de ce comportement à adopter pour être tranquille :

*Ils voient que je dis bonjour à beaucoup de monde, donc, tout de suite, ils se disent "ah lui, il a l'habitude de venir" et puis ils me reconnaissent de toute façon, ils se disent "on va pas le faire chier, c'est un ancien". Mais les arrivants quand ils arrivent, ils se font prendre leur blouson, leurs baskets... Mon codétenu, c'est un arrivant, je lui ai dit, "laisse-toi pas faire. Si on te demande tes baskets ou ton blouson, tu dis "il y a rien !", tu bagarres s'il faut, tu prends une grosse tête, tu vas au mitard s'il faut, mais au moins quand tu vas remonter, t'as ta fierté, tu vas aller en promenade, et tu peux regarder les gens droit dans les yeux. Il y a plus personne qui va t'emmerder, parce que tu commences à donner, les gens ils voient que tu donnes tes baskets, et après quand tu descends en promenade, t'as tout faux. T'es jamais tranquille, t'es plus tranquille. Tu peux pas tourner [aller en promenade], les gens ils te regardent, ils veulent tous te faire chier quoi". Et ça, les petits jeunes, ils savent pas ça. Ils ont peur en général, ils voient deux ou trois mecs arriver sur eux, ça y est, ils ont peur, parce qu'ils savent très bien ce qu'ils font eux dehors déjà. T'auras beau être un voleur, parmi les voleurs, t'es à l'abri de rien du tout. T'es une victime comme tout le monde. Quand t'es arrivant, jamais venu, t'es tout désigné, t'as tout faux. [...] ( François, 26 ans, maison d'arrêt, 8<sup>e</sup> détention, tentative de vol avec effraction, condamné, en détention depuis 3 mois.)*<sup>720</sup>.

La communication corporelle dépend des codes de la prison, les codes réglementaires concernant le comportement à avoir dans les salles communes, avec les autres détenus, avec les surveillants et le reste du personnel pénitentiaire mais aussi par le code vestimentaire. Et il est impossible, ou presque, de pouvoir garder son style vestimentaire en prison, puisque tout ce qui contient du métal est interdit, ainsi que tout ce qui pourrait cacher l'identité d'un détenu :

---

<sup>717</sup>. Gilles CHANTRAINE, *op. cit.*, p. 86.

<sup>718</sup>. Cf. la différence entre ces deux types de détenus au niveau des pratiques sexuelles in : Daniel WELZER-LANG, Lilian MATHIEU et Michaël FAURE, *Effets de l'incarcération sur le corps et l'estime de soi*, Montpellier, Quasimodo, n°2 « Corps incarcérés », janvier 1997 en ligne sur : <http://www.revue-quasimodo.org/PDFs/2%20-%20Welzer%20Lang%20Faure%20Prisons%20Corps%20Sexualites.pdf> [consulté le 29.07.2015].

<sup>719</sup>. Gilles CHANTRAINE, *op. cit.*, p. 86.

<sup>720</sup>. IDEM, p. 87.

*Garder son style vestimentaire est compliqué car beaucoup de choses sont interdites (ceintures, chaussures avec renforts métalliques, casquettes, bonnets, capuches, bijoux, gants...). Les vêtements parlent bien moins que dans la rue.*<sup>721</sup>

Le lieu même de la prison, son fonctionnement et son architecture conditionnent la communication entre détenus, selon les endroits réservés pour cela et selon ceux qui sont plus adaptés, normalement, à une forme d'intimité.

La cour de promenade est un lieu privilégié pour communiquer, et surtout affronter les autres détenus, tout comme les sorties entre les différents bâtiments :

*Pour les déplacements entre les bâtiments, il y a des cellules d'attentes (à 15 dans 10m<sup>2</sup>) et là ça discute, ça trafique, ou ça se tape ! Dans ce cas-là faut éviter de se retrouver dans la mêlée ! Généralement les cogneurs font ça discrètement pour ne pas avoir un rapport, ce qui est mauvais pour les remises de peines. Mais il y en a qui s'en foutent, c'est pour leur réputation. En général les conflits sont le plus faible ou le nouveau se fait cogner par les caïds, problèmes de trafic de drogue, ou même juste un regard de travers ! Mais si ça s'envenime, ça peut se finir à coup de lame de rasoir, et c'est pas rare !*<sup>722</sup>

La journée, lorsque les détenus sont en cellule, les œillets aux portes permettent aux détenus qui passent dans le couloir de communiquer avec les détenus dont la porte est fermée, que celui-ci le veuille ou pas.

*Mais on a le droit d'éviter ça en couvrant ces œillets et garder de l'intimité ou pour ne pas subir la curiosité et les menaces*<sup>723</sup>.

Par contre, c'est interdit la nuit, puisque c'est le seul moyen pour les surveillants de savoir ce qui se passe à l'intérieur, les portes n'étant alors pas ouvertes, sauf en cas de danger imminent.

Si les détenus entrant ne parlent pas de la cause de leur incarcération, ils sont aussitôt considérés comme des pointeurs (= violeurs), puisqu'il s'agit d'un acte plus honteux que celui d'avoir volé, selon le système de hiérarchie et de jugement interne des détenus.

*Celui qui se tait est rapidement considéré comme quelqu'un qui cache un acte malsain (exemple : un viol)*<sup>724</sup>.

D'autres sont moins discrets et imposent le bruit qu'ils font à tout le monde, même quand le silence est de rigueur :

*Il y a des gars (ceux que j'essaie d'éviter le plus) qui n'ont absolument aucun respect pour les autres. Quand ils parlent entre eux, ils parlent fort jusqu'à même beugler comme des animaux, ils ne peuvent s'empêcher de parler et dire des conneries même quand le silence leur est imposé. Les fois où ils discutent à voix basse le plus discrètement possible, c'est pour parler drogue et autre trafic [trafic]. Moi qui apprécie le calme, qui*

<sup>721</sup>. Témoignage écrit, maison d'arrêt de Tarbes, recueilli personnellement (lettre de mars 2010).

<sup>722</sup>. Témoignage écrit, maison d'arrêt de Seysses, recueilli personnellement (lettre de mars 2010).

<sup>723</sup>. Témoignage écrit, maison d'arrêt de Seysses, recueilli personnellement (lettre de mars 2010).

<sup>724</sup>. Témoignage écrit, maison d'arrêt de Tarbes, recueilli personnellement (lettre de mars 2010).

*ne parle que quand on me pose une question, je déteste ces gars-là, mais je ne dis rien car ça provoquerait des conflits*<sup>725</sup>.

Il semble se dégager deux tendances différentes entre les détenus hommes et entre les détenues femmes : les premiers ont des codes à respecter pour leur tranquillité envers les autres détenus, pour ne pas se faire agresser et racketter, tandis que les femmes adoptent des règles mais pour éviter de se faire surprendre et sanctionner par les surveillants. Alors que les hommes craignent plus les autres détenus, les femmes, quant à elles, craignent plus l'autorité de l'administration pénitentiaire. Il y a un point commun cependant : dans les deux cas, un langage artificiel est créé. Il s'agit du langage renfermant un comportement excessivement viril pour les hommes et d'un langage codé dans le but de se soutenir face à l'administration pénitentiaire, pour les femmes. Même si les uns et les autres savent combien le langage qu'ils utilisent est superficiel, c'est un important point de repère et un soutien quotidien pour chacun d'entre eux, partagé par un groupe de détenu(e)s et non interprétable ou véritablement compréhensible par l'administration pénitentiaire.

### **III.3.4. La violence corporelle envers soi : auto-agressions et tatouages.**

Dans cette violence particulière, nous pouvons identifier diverses unités : la relation entre la peau comme surface d'inscription et le contexte carcéral contraignant, les actes d'auto-agressions comme étant un témoignage d'émotions trop fortes qui ont besoin d'être canalisées et enfin, les diverses écritures corporelles et altérations de la peau (parfois le corps). Nous procéderons à l'analyse de ces altérations tégumentaires afin de démontrer, une fois de plus, l'intervention des contraintes carcérales dans les actes de communication des détenus, ce qui s'amplifie avec les longues peines d'emprisonnement.

#### **\*Les auto-agressions :**

Les conditions d'incarcération et celles même parfois de prévention favorisent la mise en place psychique et matérielle d'un acte d'autodestruction : en effet, nous avons vu que le kit anti suicide, par exemple, peut servir à se suicider, ou encore, la santé mentale du codétenu de soutien qui n'est pas lui-même pris en charge, alors qu'il assure une fonction de soutien pour plusieurs détenus suicidaires d'affilée, parfois même après le suicide d'un détenu dont ils s'occupaient, peut s'avérer fragile. Les facteurs dépressifs sont donc multipliés en prison par rapport à la société extérieure<sup>726</sup>.

Nous avons évoqué les deux angoisses qui poussent les détenus à s'auto-agresser : une angoisse qui n'est pas maîtrisable et qui laisse penser aux détenus qu'en se faisant souffrir localement, la première souffrance disparaîtra ; la seconde angoisse est celle de perdre son identité, ce qui l'oblige à reprendre possession de ce qu'il peut maîtriser ici : son corps et sa destruction. Pour les détenus, se faire souffrir est aussi un moyen de montrer le problème important de communication en prison :

---

<sup>725</sup>. Témoignage écrit, maison d'arrêt de Tarbes, recueilli personnellement (lettre de mars 2010).

<sup>726</sup>. Cf. les facteurs de suicide en prison et au retour à la société extérieure, des exemples d'automutilations de détenus et leur fonction de réappropriation corporelle in : Fabrice FERNANDEZ, « Dossier n°14 - Suicides et conduites auto-agressives en prison » in *Bulletin Amades*, 76/2009, disponible sur : <http://amades.revues.org/666> [consulté le 29.07.2015].

Daniel Gonin cite les lèvres cousues de certains détenus métaphorisant la détresse ressentie de leur parole dépossédée.

*'Toutes ces lèvres tuméfiées, rubéfiées, saucissonnées par les liens qui les retenaient prisonnières et collées, où perlaient à chaque point de suture des gouttes de sérosité, ne pouvaient plus qu'afficher la pourriture du langage carcéral, la réduction d'un corps parlant à une chair purulente et muette.'*<sup>727</sup>.

Les émotions sont tellement amplifiées pendant l'incarcération que les détenus ne parviennent pas toujours à faire face, à se construire une enveloppe contenant suffisamment efficace pour parer à toutes ces situations oppressantes. De telles formes de violences physiques retournées contre soi sont les symptômes d'une profonde détresse qui ne peut se matérialiser qu'en laissant des traces importantes sur le corps même du détenu souffrant<sup>728</sup> (cicatrices, perte d'un membre, etc.) mais aussi dans la mémoire visuelle des détenus et surveillants témoins du résultat de cet acte. La vue de cette détresse est un moyen pour les détenus souffrant de communiquer avec leur entourage et ce moyen a été choisi par défaut, n'ayant su comment mettre des mots sur ce qui n'allait pas ou comment l'exprimer autrement. Le corps et la peau sont les dernières limites entre le psychique du détenu et l'extérieur, il est donc logique que lorsque la peau ne peut plus contenir les émotions trop fortes, celles-ci resurgissent corporellement, en portant atteinte à la santé du détenu et/ou à sa carapace tégumentaire. Ce sont en effet les premiers éléments que le détenu en état dépressif peut atteindre et plus ou moins maîtriser, mais aussi ceux qui sont ressentis comme les plus punis par l'incarcération<sup>729</sup>.

Les raisons qui font que les détenus passent à l'acte sont énumérées dans le schéma suivant, proposé dans *L'automutilation : analyse documentaire et répercussions sur les services correctionnels*<sup>730</sup> :

Document non libre de droits, non reproduit par respect de droit d'auteur

Figure 19 : Schéma représentant diverses raisons du geste automutilant<sup>731</sup>

**-La contagion** : l'automutilation est pratiquée ici à la suite de la vision d'un autre détenu commettant cet acte.

<sup>727</sup>. David LE BRETON, *La peau et la trace : sur les blessures de soi*, op. cit, p. 88.

<sup>728</sup>. Cf. le cas particulier des détenus qui se droguent, leurs gestes d'automutilation étant bien souvent le signe d'une incompréhension et d'un désespoir face à une situation qui se répète en-dehors et dans la prison in Fabrice FERNANDEZ, « Du "corps otage" au "corps mémoire" : les actes d'automutilation en prison chez les usagers de drogues et leurs mises en récits » in *Face à face*, 5/2003, disponible sur : <http://faceaface.revues.org/421> [consulté le 29.07.2015], § 15 à 22.

<sup>729</sup>. Fabrice FERNANDEZ, *Du « corps otage » au « corps mémoire » : les actes d'automutilation en prison chez les usagers de drogues et leurs mises en récits*, op. cit, § 10.

<sup>730</sup>. Jenelle POWER et Shelley BROWN, « L'automutilation : analyse documentaire et répercussions sur les services correctionnels » in Service correctionnel Canada, 2010, disponible sur : <http://www.csc-scc.gc.ca/research/005008-0216-01-fra.shtml> [consulté le 30.07.2015].

<sup>731</sup>. [http://www.csc-scc.gc.ca/research/091/005008-0216-01-fra\\_clip\\_image006.gif](http://www.csc-scc.gc.ca/research/091/005008-0216-01-fra_clip_image006.gif) [consulté le 30.07.2015].

-**Le renforcement** : pratiqué pour obtenir de l'attention d'autrui, de meilleures conditions d'incarcération.

-**Le comportement appris** : il s'agit là de personnes ayant subi des violences qui réitèrent ces souffrances en pensant les mériter.

-**Le modèle antisuicide** : c'est ici une stratégie d'expulsion de la violence afin d'éviter d'en arriver au suicide.

-**Le modèle sexuel** : l'automutilation est ici une manière de lutter contre des pulsions sexuelles, qu'elles soient saines ou malsaines.

-**Le modèle de l'adaptation** : l'automutilation est vécue ici comme un soulagement après une période d'émotions négatives très fortes.

-**Le modèle de l'autopunition** : l'automutilation est un acte punitif et elle se trouve principalement chez les femmes.

-**Le modèle de la dissociation** : l'automutilation permet ici au détenu de reprendre conscience de la réalité qu'il a voulu fuir (souvenirs désagréables, émotions paralysantes, etc.) en se concentrant sur la douleur qu'il s'inflige.

-**Le modèle des frontières** : s'automutiler sert ici à retrouver les limites de son corps, que l'on a eu peur de perdre à cause d'émotions intenses.

-**Le modèle de la communication** : c'est là une manière de montrer son mal être à autrui, c'est un appel à l'aide.

Tous ces modèles forment le geste contextuel de l'auto-agression, qui peut donc se lire sur le corps du détenu. La raison du passage à l'acte fera choisir au détenu une forme d'auto-agression plutôt qu'une autre et écrira sur ou dans son corps l'information qui sera transmise. Selon la cicatrice ou les symptômes que le corps mutilé fera apparaître, les témoins déduiront le message qui correspondra au geste d'autodestruction.

Sylvie Frigon et Claire Jenny nous affirment que les femmes sont plus sujettes à s'automutiler que les hommes<sup>732</sup> :

*L'automutilation est un cas de figure intéressant, illustrant l'érosion du corps des femmes par le pouvoir de punir. Les femmes incarcérées s'automutilent beaucoup, davantage que les hommes. Les hommes, en général, tournent leur violence vers les autres, tandis que les femmes la retournent contre elles-mêmes. Elles se punissent. (Frigon, 2001)<sup>733</sup>.*

De même, le choix de l'automutilation dépend du sexe du détenu : les hommes se lacèrent et prennent des médicaments et/ou de la drogue en surdose, alors que les femmes se servent de liens (pour s'étrangler, par ex) et se cognent la tête contre les murs ou autre surface dure. Les raisons sont aussi différentes : les femmes cherchent à se défouler sur elles-

---

<sup>732</sup>. Concernant les différences d'automutilations concernant le sexe du détenu, ce sont des données canadiennes, mais en vérifiant ces informations, nous constatons que c'est le cas dans différents pays, tels que la Grande Bretagne : Audrey VAUGRENTE, « Prisons : les femmes s'automutilent dix fois plus que les hommes », 2013, disponible sur : <http://www.pourquoidoctor.fr/Femme/4739-Prisons-les-femmes-s-automutilent-dix-fois-plus-que-les-hommes> [consulté le 29.07.2015].

<sup>733</sup>. Sylvie FRIGON et Claire JENNY, *op. cit.*, p. 36.

mêmes pour faire resurgir des émotions qu'elles jugent négatives ou pour montrer qu'elles ont besoin de soins (autre que l'automutilation : un soutien moral, par ex). Elles ont tendance à regretter leur geste. Les hommes, eux, s'en servent pour protester ou pour attirer l'attention sur un problème et auront tendance à ne pas regretter ce geste, voire même à s'en servir pour réclamer une attention particulière par la suite (meilleures conditions de détention, par ex)<sup>734</sup>. La différence entre ces gestes pourrait s'expliquer selon la vie vécue avant l'incarcération, et ce sont principalement les femmes qui ont le plus souvent subi une violence physique pendant l'enfance ou dans leur couple avant la prison<sup>735</sup>.

Les femmes ritualisent parfois cette pratique auto-agressive, en nettoyant d'abord leur cellule, en rangeant leurs affaires et en allumant des bougies. L'automutilation est une façon de se sentir vivre, de redonner de l'importance à leur vie, à leur corps, de soulager rapidement une pression trop importante<sup>736</sup>.

*Ce sentiment de soulagement est conjugué à ce que l'on pourrait appeler une stratégie de dislocation du corps et de l'esprit – comme si l'univers fermé, contrôlé et opprimant dans lequel ces femmes vivent ne leur permettait l'évasion que de cette façon. Le corps et l'automutilation deviennent des refuges<sup>737</sup>.*

S'automutiler, c'est donc inscrire sur sa peau ou dans son corps le mal-être qui nous ronge, afin que cette douleur soit visible par tous. C'est une façon de se réapproprier son corps, quitte à le détruire, pour signaler qui en est le propriétaire et ce, même si la détention essaie de faire oublier au détenu qu'il en a un bien à lui, avec une identité qui lui est propre. Les différentes formes de scarifications ont ainsi chacune leur signification particulière, en fonction de ce que les détenus cherchent à transmettre, des outils qu'ils ont à portée de main et du temps qu'ils ont pour altérer leur peau. Les ingestions de corps étrangers et non organiques sont une métaphore pour les éléments que les détenus ne devraient pas subir et cette forme d'auto-agression cherche à percer l'enveloppe contenante qui s'étiolait petit à petit en même temps que le psychique arrivait à bout de forces. Ils écrivent de l'intérieur que leur corps souffre des conditions d'incarcération. La grève de la faim étale la souffrance dans le temps et inscrit, au fur et à mesure, le trop plein d'émotions, l'indignation d'un corps qui perd son apparence originelle et laisse ainsi des traces directement visibles de l'enfermement.

Peu importe la forme que prend l'auto-agression d'un détenu, celle-ci utilisera toujours le corps comme réceptacle de ses émotions amplifiées par l'incarcération, comme surface d'inscription pour informer autrui (les autres détenus et les surveillants) que vivre sainement ne devient plus la priorité du détenu lorsqu'il cherche à témoigner de conditions d'incarcération trop oppressantes pour lui. Lorsque l'acte devient suicidaire, le message est clair pour tous et correspond à l'affirmation que ces conditions d'incarcération sont inhumaines et invivables et

---

<sup>734</sup>. Caroline PELLETIER, *Suicide et automutilation en prison : Le mal de l'âme ?*, Alter Justice, Dossier : Le corps en détention, juin 2013, disponible sur : [http://www.alterjustice.org/dossiers/articles/130612\\_suicide\\_automutilation.html](http://www.alterjustice.org/dossiers/articles/130612_suicide_automutilation.html) [consulté le 29.07.2015].

<sup>735</sup>. [http://www.oregand.ca/files/oregand\\_r9\\_2008.pdf](http://www.oregand.ca/files/oregand_r9_2008.pdf) [consulté le 29.07.2015], p.6 et 7. Cf. aussi p. 7 à 12 pour les différentes raisons émotionnelles présentes au moment du passage à l'acte.

<sup>736</sup>. Sylvie FRIGON, « Femmes et emprisonnement : le marquage du corps et l'automutilation » in *Criminologie*, vol. 34, n°2, 2001, p. 31-56, disponible sur : <http://id.erudit.org/iderudit/027504ar.pdf> [consulté le 29.07.2015], p. 22-23.

<sup>737</sup>. IDEM, p. 23.

que l'enfermement, surtout pour de longues périodes est néfaste pour l'individu et pour la société libre, puisque les détenus, en ressortant, sont des êtres errants et souffrants. Une autre forme d'altération de la peau existe en prison et avec les conditions d'incarcération et d'hygiène que cela implique, elle devient une auto-agression : il s'agit des tatouages.

### \*Les tatouages :

La peau est la surface d'inscription des tatouages et cette expérience révèle, selon Didier Anzieu, l'existence d'un « moi-peau », qui est un support de communication permettant au psychisme de l'individu porteur, de retrouver un « bien-être de base » à travers cette « enveloppe narcissique »<sup>738</sup>.

Il définit cette notion ainsi :

*Par Moi-peau, je désigne une figuration dont le Moi de l'enfant se sert au cours des phases précoces de son développement pour se présenter lui-même comme Moi contenant les contenus psychiques, à partir de son expérience de la surface du corps. Cela correspond au moment où le Moi psychique se différencie du Moi corporel sur le plan opératif et reste confondu avec lui sur le plan figuratif*<sup>739</sup>.

C'est donc par l'expérience du tatouage que le détenu redécouvre consciemment ou non, que sa peau a pour fonction de contenir ses états d'âme et que si elle n'est plus suffisante pour les retenir à l'intérieur, elle peut encore servir physiquement en étant l'exutoire d'œuvres artistiques communicationnelles. Celles-ci ont alors pour but d'informer autrui de ce qu'il se passe à l'intérieur du corps du détenu d'un point de vue émotionnel.

Catherine Chabert reprend les propos de Didier Anzieu en expliquant les différentes fonctions qu'il attribue à la peau :

*Le Moi-peau s'étaye sur les diverses fonctions de la peau : fonction de contenance à l'intérieur ; limite avec le dehors maintenu à l'extérieur ; communication avec l'autre ; inscription des traces. De cette origine épidermique et proprioceptive, le Moi dégage la possibilité d'établir des frontières et de filtrer les échanges*<sup>740</sup>.

Procéder à l'acte de tatouer revient à chercher à retenir les émotions près du corps, à les maîtriser par une souffrance corporelle délivrante, comme le sont les automutilations, avec une visée artistique supplémentaire. La peau est l'organe corporel le plus sensible, c'est par elle que certains de nos sens interviennent et elle est connectée avec des organes qui nous apportent les autres sens : le toucher, la chaleur, l'ouïe, l'odorat, la vue, la douleur, etc. Elle est essentielle à notre vie en éliminant les toxines par la transpiration, en respirant, en stimulant diverses fonctions nécessaires à notre corps pour vivre (circulation, digestion, etc.). C'est aussi grâce à elle que notre corps tient debout, c'est elle qui contrôle en partie nos

---

<sup>738</sup>. Didier Anzieu cité par Catherine CHABERT, *Didier Anzieu*, Paris, Presses Universitaires de France, coll. « Psychanalystes d'aujourd'hui », 1996, p. 59.

<sup>739</sup>. Didier ANZIEU, *op. cit.*, p. 61.

<sup>740</sup>. Didier Anzieu cité par Catherine CHABERT, *op. cit.*, p. 59-60.

postures corporelles. Elle signifie à travers son aspect et sa posture, et informe les autres sur notre âge, notre sexe, notre origine, notre vécu<sup>741</sup>...

*La peau réagit à des stimuli de nature différente : on a pu coder l'alphabet sous forme de pulsions électriques sur la peau et l'enseigner à des aveugles. La peau est presque toujours disponible pour recevoir des signes, apprendre des codes, sans qu'ils interfèrent avec d'autres. La peau ne peut pas refuser un signe vibrotactile ou électrotactile : elle ne peut ni fermer les yeux ou la bouche ni se boucher les oreilles ou le nez. La peau n'est pas non plus encombrée d'un verbiage excessif comme le sont la parole et l'écriture<sup>742</sup>.*

La peau est le contact entre l'extérieur et l'intérieur du corps, elle est « solide et fragile » à la fois, puisqu'elle se régénère mais qu'elle est source de douleurs diverses. Elle permet de se sentir bien, de séduire, de ressentir du plaisir, d'entrer en contact avec les autres. Elle laisse voir parfois la détresse d'une personne, elle nous montre vulnérable lorsqu'elle est nue<sup>743</sup>. C'est ainsi que les détenus voient leur corps et qu'ils cherchent à la parer, puisqu'ils représentent les personnes qui ont le moins la possibilité de se montrer vulnérables, lors de leur détention.

Ainsi, un individu parlera à travers son corps, avec ou sans mots transcrits. Il se rebellera face à la pression qu'il subit, il résistera face à cette oppression, sa peau exprimant « son refus, sa révolte ». Le tatouage, dans une situation hostile comme celle de la prison, est une « pratique de résistance » démontrant la reprise en main du corps soumis. Il transforme « la peau bafouée en armure de mots ou de dessins », pour permettre au corps de survivre<sup>744</sup>.

*C'est bien le corps qu'il faut contrôler, contraindre, meurtrir voire détruire. Car si l'existence est d'abord corporelle, attenter au corps c'est attenter au sujet lui-même, à ce qui fonde son existence<sup>745</sup>.*

Le tatouage des détenus peut exprimer différents (res)sentiments, tels que la haine aux gradés, envers l'administration pénitentiaire, des proches qui ont trahi... Ils sont un moyen de montrer que malgré les lois et malgré l'autorité de ses représentants, les prisonniers se sentent libres dans leur tête et ils l'affichent, même si ça leur coûte quelques jours voire semaines au mitard. Ces exemples sont la preuve d'émotions trop fortes, de émotions vécues par les détenus, puisqu'ils se font saigner et risquent des infections et diverses maladies à cause des conditions d'hygiène de la prison, dans le but d'exprimer leur avis d'une manière douloureuse et apparente. Voici quelques exemples de tatouages exhibés par des prisonniers :

*Un point sur la première phalange de chaque doigt signifiera : "J'emmerde la justice jusqu'au bout des doigts" ; trois points en triangle : "Mort aux vaches", sans compter les phrases tatouées affichées sans aucune ambiguïté : "Ma haine aux gradés", "J'emmerde la justice", "Ni Dieu ni maître", "Vaincu mais pas dompté", "Sans pitié" ; ou encore le simple mais néanmoins efficace "Merde" que se gravaient dans la paume de la main*

<sup>741</sup>. Didier ANZIEU, *op. cit.*, p. 36-37.

<sup>742</sup>. IDEM, p. 36.

<sup>743</sup>. IDEM, p. 39.

<sup>744</sup>. Emma VIGUIER, « Corps-dissident, Corps-défendant. Le tatouage, une "peau de résistance" » in *Amnis*, 2010, disponible sur : <http://amnis.revues.org/350> [consulté le 24.07.2014], § 3.

<sup>745</sup>. IDEM, § 6.



*droite certains rebelles des bataillons disciplinaires d'Afrique du Nord<sup>746</sup> leur assurant certes soixante jours de cellule mais les exemptant à vie du salut militaire ! Les tatouages faciaux, plus radicaux, seront d'usage quand il n'y a plus rien à perdre, quand le sort est de toute façon joué<sup>747</sup>.*

Le tatouage, en faisant ressortir une douleur intérieure, la « matérialise », la « transforme » et la « ritualise ». Le détenu immortalise ses souffrances pour mieux les affronter, y faire face. Ainsi se crée-t-il une « peau de résistance ».

*En tant qu'espace transitionnel, surface-frontière entre soi-même et le monde, en tant que contenant psychique si l'on suit la théorie psychanalytique du Moi-peau de Didier Anzieu, la peau n'est pas un support d'inscription anodin. Par cet acte alloplastique qu'est le tatouage, la peau devient l'objet d'un réinvestissement à la fois matériel et symbolique. Par lui, le sujet endigue le trop plein de souffrance, se répare, se ré-enracine, se ré-institue, se ré-origine<sup>748</sup>.*

C'est pourquoi, parfois, les tatouages « envahissent » le corps des détenus, en font un moyen « d'expression et d'attestation », et cette marque est « indélébile », un souvenir gravé à jamais sur la peau<sup>749</sup>.

*Ainsi, le corps, comme un dernier retranchement, peut devenir le pouvoir de "disposer de sa propre peau [...] et constituer une des dernières ressources d'autodétermination. (Baillette, 1997 : 36).<sup>750</sup>"*

William Caruchet exprime sa vision de cette expérience corporelle :

*Cette douleur sera le premier témoin de la rencontre entre le sujet et l'aiguille du tatoueur. La valeur érogène de la peau ne s'épuisera jamais. [...] Pour beaucoup, elle est indécente quand elle est nue. On doit donc la dissimuler. [...] Le plaisir est dans l'effraction corporelle, autoérotisme qui s'accompagne de sa rançon punitive, la douleur et la cicatrice indélébile. [...] La peau couvre et protège le corps contre les agressions extérieures. Cette protection naturelle va se doubler d'un complément culturel, fards, peintures et tatouages<sup>751</sup>.*

Il nous dit que la peau communique avec autrui les émotions du corps « par le toucher et par la vue », d'où le nombre d'adolescents, de jeunes personnes qui se font tatouer, étant dans une période où leur sensibilité est accrue<sup>752</sup>.

---

<sup>746</sup>. Cf. à ce sujet : Muriel SALLE, « Corps rebelles : Les tatouages des soldats des Bataillons d'Afrique dans la collection Lacassagne (1874-1924) » in *Clio. Femmes, Genre, Histoire*, n°26, 2007, p.145-154, disponible sur : <http://clio.revues.org/6132> [consulté le 11.03.2014].

<sup>747</sup>. IDEM, § 13.

<sup>748</sup>. IDEM, § 20.

<sup>749</sup>. Sylvie FRIGON et Claire JENNY, *op. cit.*, p. 35.

<sup>750</sup>. *Ibidem*.

<sup>751</sup>. William CARUCHET, *Bas-fonds du crime et tatouages*, Monaco, éditions du Rocher, coll. « Documents Rocher », 1981, p.14.

<sup>752</sup>. IDEM, p. 15.

Après avoir étudié le processus de signification de l'acte du tatouage pour les détenus et les fonctions de la peau comme émettrice de sens pour autrui, nous allons tenter d'analyser les tatouages produits en prison par et sur des détenus selon les sources que nous avons pu trouver. Ces analyses nous démontreront en détails les messages que les détenus ont voulu faire passer en se tatouant ou en se faisant tatouer ces dessins et écritures en particulier et les codes carcéraux que cela renferme. Cela confirmera notre hypothèse comme quoi les contraintes carcérales sont la source des détournements des supports communicationnels car le temps passé en prison est trop oppressant pour les détenus.

Nous n'avons que peu de véritables sources de tatouages faits par des détenus en prison, peu d'images récentes à fournir, donc, nous nous concentrerons d'abord sur les descriptions de certains d'entre eux, fournies avec le récit de leur vie :

*Louis, 26 ans, est hospitalisé en service psychiatrique à la suite d'une tentative de suicide par absorption d'alcool à brûler. Il est réticent dans ses propos et parle à regret de ses tatouages.*

*"Je les ai faits en prison, alors que j'étais seul, sans papier ni crayon. Il était interdit d'écrire sur les murs." Il ajoute : "J'aimerais les enlever, mais il subsiste toujours des traces. Je préfère donc les garder plutôt que d'avoir des cicatrices."*

*[...] C'est dans une recherche de revalorisation phallique et d'identification au groupe où il est intégré pour son service militaire, qu'il réalise son premier tatouage, un poignard entouré d'un serpent. Le dessin est très explicite. A ce désir d'identification virile est associée l'angoisse homosexuelle.*

*Quant au deuxième tatouage – un cœur et le prénom de sa fille –, il apparaît comme l'affirmation graphique et indélébile de son affection pour son enfant. Alors que la naissance et l'existence de celle-ci ont été mal acceptées par le père. Le tatouage devient alors acte de repentir et talisman protecteur contre ses pulsions agressives. Ne pouvant exprimer ce sentiment verbalement – il est incarcéré –, il le marque dans sa chair, sur l'avant-bras, afin que tout son entourage en soit témoin et puisse recevoir ce témoignage d'amour paternel<sup>753</sup>.*

Pour Robert, un défaut physique le rendra marginal :

*A la suite d'une absorption trop forte de barbituriques, Robert, âgé de 25 ans, est hospitalisé alors qu'il se trouve sans travail et affectivement isolé.*

*Ses tatouages, au nombre de trois, se situent dans trois périodes d'une existence assez mouvementée. [...] A 16 ans, après un cambriolage, il est envoyé en maison de redressement. C'est là que son premier tatouage est effectué par l'un de ses camarades : un fer à cheval et une étoile. "C'était pour me porter bonheur."*

*Quelques années plus tard, alors qu'il suit des cours de formation professionnelle pour adultes, afin de devenir ajusteur, il est à nouveau arrêté pour un vol qu'il n'a pas commis. C'est durant son séjour en prison qu'il découvre sa foi religieuse. Il se tatoue lui-même*

---

<sup>753</sup>. IDEM, p. 82.

*sur l'avant-bras un saint stylisé. Il explique ainsi ce dessin : "Je crois en Dieu. C'est le saint qui me protège car il est toujours avec moi. Le saint est fort et sans reproche."<sup>754</sup>*

Le dernier tatouage n'a pas été fait en prison et l'ensemble de ses tatouages est le « reflet d'une vie perturbée » d'un « révolté contre la société » libre, se vengeant par ses actes délictueux du « rejet » dont il est victime, croyant qu'il est dû à sa « difformité physique »<sup>755</sup>.

Le tatouage représente pour lui une véritable communication signifiante, une partie de lui-même. C'est un moyen de contrer une « angoisse » dans sa vie personnelle.

Cet auteur propose également un relevé de tatouages antimilitaristes, affirmant qu'ils sont encore très utilisés, malgré leur naissance vers 1900 :

*Une tête de mort avec deux tibias, ou trois têtes de mort avec une faux et un glaive : A bas l'armée.*

*Un dragon : Vaincu peut-être, mais jamais dompté.*

*Une tête de Peau-Rouge : Vivre libre ou mourir.*

*Un soleil près d'une barrière : La liberté derrière un mur de prison.*

*Une ancre de marine traversant un cœur et une tête de mort, le tout sur une croix : J'ai cru, j'ai vu et j'ai souffert.*

*Une tête de cochon coiffée d'un képi d'officier : Ma haine aux gradés.*

*Une tête de lion ou un aigle aux ailes largement déployées : Je ne me plierai jamais à la discipline.*

*Une tête de pirate dans un croissant : Je suis un révolté.*

*Un matelot crucifié sur une ancre de marine : Souvenir de la prison maritime.*

*Certains marins pédérastes se reconnaissent entre eux grâce à un tatouage spécial qui représente une étoile à cinq ou huit branches, accompagnée ou non de plusieurs points.*

*Les condamnés militaires portent des tatouages caractéristiques qui les font reconnaître aussitôt.*

*Une grappe de raisin : Section disciplinaire de Calvi.*

*Une tête de soldat dans une médaille, avec une pelle et une pioche : Section disciplinaire d'Oloron.*

*Un croissant de lune avec une lanterne : Je suis passé devant le Conseil de Guerre.*

---

<sup>754</sup>. IDEM, p. 82-83.

<sup>755</sup>. IDEM, p. 83.

Une paire de sabots : Condamnation à moins d'un an de Bataillons disciplinaires.

Des points : Ils correspondent aux jours de prison.

Comme pour les détenus civils, ces tatouages s'expliquent par l'ennui, l'oisiveté et l'imitation<sup>756</sup>.

Pour analyser tous ces tatouages du début du XXème siècle<sup>757</sup>, nous allons les rassembler selon leurs thèmes et leurs représentations dans deux tableaux, séparant les représentations graphiques simples (un seul élément le compose) des complexes (mélange d'éléments) :

Représentations graphiques simples Thèmes/ significations/ symboles	Animaux	Objets	Portraits/corps humains
Liberté	-dragon		-tête de Peau-Rouge
Sexe		-étoile à cinq ou huit branches	
Religion			-Saint
Antimilitariste	-tête de lion -aigle	-faux -glaive	
Témoignage d'incarcération		-grappe de raisin -paire de sabots	

Représentations graphiques complexes Thèmes/ significations/ symboles	Animaux et objets	Objets multiples	Portraits/corps humains et objets	Objets/ Symboles et écriture
Liberté		-soleil et barrière		
Virilité/Révolté	-poignard et serpent		-tête de pirate et croissant	
Amour				-cœur et prénom
Sexe		-étoile à cinq ou huit		

<sup>756</sup>. IDEM, p. 93.

<sup>757</sup>. Des tatouages de militaires pendant la 1<sup>ère</sup> guerre mondiale ont été aussi recensés in : Jean GRAVEN, *L'argot et le tatouage des criminels : étude de criminologie sociale*, Neufchâtel (Suisse), Éditions de la Baconnière, coll. « Histoire et société d'aujourd'hui », 1962.

		branches et points		
Antimilitariste	-tête de cochon et képi		-tête de mort et deux tibias -trois têtes de mort, faux et glaive	
Témoignage d'incarcération		-croissant de lune et lanterne -points	-tête de mort, ancre de marine, cœur et croix -matelot et ancre de marine -tête de soldat, médaille, pelle et pioche	

Concernant les représentations graphiques, qu'elles soient simples ou complexes, nous remarquons que les objets, les têtes d'animaux, de mort ou d'être humain sont majoritaires. Sur 21 tatouages, les thèmes sont principalement antimilitaristes et des témoignages d'incarcération avec sept représentations chacun, puis viennent les thèmes de la liberté avec trois représentations, du sexe et de la virilité avec deux représentations chacun, de l'amour et de la religion avec une représentation chacun. L'écriture ne laisse sa trace qu'une seule fois ici parmi tous ces dessins. Ce sont donc bien des messages adressés à autrui dans le but d'évoquer les conditions d'incarcération ou de vengeance pour les personnes qui les ont envoyées en prison.

En 1985, Isabelle Hauger-Leaustic<sup>758</sup> a soutenu une thèse portant sur l'étude des tatouages en milieu carcéral, ce qui lui a permis de recueillir des témoignages et des photos de détenus tatoués, pour ceux qui ont accepté. Il était plus facile à l'époque d'entrer dans ce milieu et d'en faire sortir des informations comme celles-ci. Elle complète les informations données par d'autres auteurs concernant les tatouages utilisés en prison :

Document non libre de droits, non reproduit par respect de droit d'auteur<sup>759</sup>

Document non libre de droits, non reproduit par respect de droit d'auteur<sup>760</sup>

Document non libre de droits, non reproduit par respect de droit d'auteur<sup>761</sup>

Document non libre de droits, non reproduit par respect de droit d'auteur<sup>762</sup>

<sup>758</sup>. Isabelle HAUGER-LEAUSTIC, *Le tatouage en milieu carcéral : À propos d'une étude personnelle*, Thèse de Médecine soutenue le 15 mars 1985, Besançon.

<sup>759</sup>. IDEM, p. 71.

<sup>760</sup>. *Ibidem*.

<sup>761</sup>. IDEM, p. 72.

<sup>762</sup>. *Ibidem*.

Document non libre de droits, non reproduit par respect de droit d'auteur <sup>763</sup>

Document non libre de droits, non reproduit par respect de droit d'auteur <sup>764</sup>

Document non libre de droits, non reproduit par respect de droit d'auteur <sup>765</sup>

Document non libre de droits, non reproduit par respect de droit d'auteur <sup>766</sup>

Ces premiers échantillons de tatouages révèlent une simplicité dans la réalisation du tatouage en se centrant principalement sur les codes carcéraux : en effet, on retrouve surtout des points, des traits ou des croix qui, selon leur emplacement corporel, signifie une chose ou une autre. Enfin, nous retrouvons également des symboles : certains animaux ou la rose des vents pour parler de liberté, des scènes sexuelles pour évoquer un manque de sexe en prison. Le contenu des tatouages est donc bien dépendant du contexte carcéral et du code qui s'y applique.

Pour les photos qu'elle a pu prendre elle-même des détenus tatoués qu'elle a rencontrés, nous n'avons que quelques photos d'époques, peu lumineuses :

Document non libre de droits, non reproduit par respect de droit d'auteur <sup>767</sup>

Document non libre de droits, non reproduit par respect de droit d'auteur <sup>768</sup>

Document non libre de droits, non reproduit par respect de droit d'auteur <sup>769</sup>

Document non libre de droits, non reproduit par respect de droit d'auteur <sup>770</sup>

Document non libre de droits, non reproduit par respect de droit d'auteur <sup>771</sup>

Document non libre de droits, non reproduit par respect de droit d'auteur <sup>772</sup>

Document non libre de droits, non reproduit par respect de droit d'auteur <sup>773</sup>

---

763. IDEM, p. 77.

764. IDEM, p. 73.

765. IDEM, p. 78.

766. IDEM, p. 80.

767. IDEM, p. 122.

768. *Ibidem.*

769. *Ibidem.*

770. *Ibidem.*

771. IDEM, p. 123.

772. *Ibidem.*

773. *Ibidem.*

Dans ces photos, nous trouvons principalement des dessins-symboles : animaux représentant la liberté ou la virilité, des chaînes pour la prison, des cœurs pour l'amour, une femme nue pour la sexualité, des pensées dédiées à des personnes en particulier. Enfin, nous avons aussi des textes dédicatoires (comparant des femmes aimées et ce qu'elles leur ont apporté ; à la prison comme lieu de souffrance), des messages d'amour ou de perversité sexuelle. Tous les corps photographiés sont recouverts de multiples tatouages et leur emplacement ne semble significatif que lorsque les messages ont des caractères sexuels (autour du nombril, du sexe, au haut des cuisses, etc.) ou amoureux (sur le cœur, le torse). Lorsque les tatouages sont de tailles plus imposantes, peu importe leur signification, ils sont placés sur le dos ou sur le torse, puisque ce sont des lieux du corps où la place est plus importante. Le fait que les corps soient largement recouverts de ces tatouages est significatif : c'était un moyen, pour les détenus, d'occuper leur temps d'incarcération et donc de s'épancher sur eux-mêmes. Même s'ils sont rapidement exécutés, ils ont demandé de la patience et de la volonté (plus il y a de tatouages et plus les tatouages sont précis ou gros, plus ils sont longs à produire, donc, plus de souffrance pour le tatoué). Les divers messages que ces tatouages transmettent sont donc importants pour les détenus, leur rappelant un passé douloureux ou agréable (nostalgie due à un présent très difficile à supporter), exprimant un mal-être (culpabilité, dépression due au quotidien carcéral) ou un manque (sexuel, affectif), etc. Plus la durée d'incarcération s'allonge, plus les détenus se font (ou se faisaient) tatouer et nous pouvons émettre l'hypothèse que les premiers tatouages sont nostalgiques ou dédicatoires et qu'ils finissent par exprimer un besoin de vengeance ou un mal être, démontrant que l'incarcération est d'autant plus difficile avec les années qui passent.

Malheureusement (pour notre étude, pas pour leur santé), les tatouages de détenus sont, en France, de plus en plus rares ou de moins en moins dévoilés, ce qui ne nous permet pas de réaliser une étude approfondie à ce sujet. Le dessinateur Bast nous donne quelques exemples très récents de tatouages dans *En chieneté*, grâce à son intervention dans un atelier de dessin dans le quartier pour mineurs de la maison d'arrêt de Gradignan (33) :

Documents non libres de droits, non reproduits par respect de droit d'auteur <sup>774</sup>

Ces derniers exemples de tatouages nous ramènent aux mêmes symboles qu'auparavant, même si quelques dessins s'ajoutent ici : la rose des voyous remplace le soleil des voyous cité plus haut, la croix tatouée sur le bras est-elle un symbole religieux ou représente-t-elle l'art tribal ? De même, la croix de la liberté n'est pas une croix standard mais ressemble plus à une croix mortuaire. Enfin, nous avons un personnage dessiné d'une manière simpliste avec un trident rappelant ici, comme c'est indiqué, le diable. Nous remarquons que les tatouages des détenus hommes sont particulièrement symboliques (lié à l'identité que veut afficher le détenu, comme avec la rose des voyous ou lié à un sentiment comme la pensée pour représenter l'amour ressenti pour quelqu'un) et dédicatoires, même s'ils rappellent aussi souvent la prison.

Les femmes se tatouent aussi, ou se font tatouer, même si c'est une pratique plus masculine.

---

<sup>774</sup>. BAST, *op. cit.*, p. 41.

Dans la vidéo *Je danse donc je suis*<sup>775</sup>, nous pouvons apercevoir ceux-ci, et nous supposons qu'ils ont été faits en prison, sans pouvoir en être certaine :

- signes chinois
- art tribal
- bracelet d'épines avec du sang et des yeux
- cœurs
- inscriptions d'amour (« Perine je t'aime »)
- fleur avec inscription « ANARCHISTE » = « Antisocial, Noirceur/névreste, Agir contre la police, Révoltée/ridicule, Combattant/courage, Horreur/haine, Incomprise/insouciante, Sursis/stoppée, Terrible, Exclusion éternelle »<sup>776</sup>.
- une pensée dessinée avec un « A » au-dessus à droite
- un bracelet dessiné à la manière de barreaux + quatre points à la naissance des doigts (= j'emmerde la justice jusqu'au bout des doigts ?)

Les tatouages de ces femmes sont situés :

- sur les bras,
- derrière une oreille,
- entre le cou et la poitrine,
- sur le poignet,
- sur la main.

La signification de l'emplacement de ces tatouages dépend de la culture dont ils sont issus : dans certaines cultures, tel symbole à tel endroit signifiera une chose mais pourra en signifier une autre ailleurs. Contrairement aux femmes berbères, par exemple, les tatouages ne se situent pas sur le visage ou sur la poitrine et les tatouages sont moins précis<sup>777</sup>. Nous ne pouvons donc connaître ici la symbolique précise de chacun d'entre eux, ne sachant pas de quelle origine et dans quelles conditions ces femmes ont été tatouées. Par contre, l'emplacement des tatouages correspond plus à celui pour les hommes nord-africains. Comme eux, les tatouages semblent se trouver rarement sur le visage et s'impriment plus sur les bras par esthétisme<sup>778</sup>. Parfois, les tatouages ont pour but de séduire, de se parer pour attirer les regards, comme pour certaines jeunes filles tunisiennes qui cherchent à se marier<sup>779</sup>. Pour des

---

<sup>775</sup>. *Je danse donc je suis*, *op. cit.*

<sup>776</sup>. Termes donnés par la détenue portant ce tatouage, expliquant celui-ci.

<sup>777</sup>. Cf. Jules BOUQUET, « Tatouages décoratifs tunisiens » in *Revue d'histoire de la pharmacie*, n°93, 1936, p. 277-283, disponible sur : [http://www.persee.fr/doc/pharm\\_0035-2349\\_1936\\_num\\_24\\_93\\_11031?h=tatouages&h=berb%C3%A8res](http://www.persee.fr/doc/pharm_0035-2349_1936_num_24_93_11031?h=tatouages&h=berb%C3%A8res) [consulté le 24.02.2016].

<sup>778</sup>. Thierry RIVIERE et Jacques FAUBLEE, « Les tatouages des Chaouia de l'Aurès » in *Journal de la Société des Africanistes*, vol. 12, 1942, p. 67-80, disponible sur : [http://www.persee.fr/doc/jafr\\_0037-9166\\_1942\\_num\\_12\\_1\\_2525](http://www.persee.fr/doc/jafr_0037-9166_1942_num_12_1_2525) [consulté le 24.02.2016], p. 75-76.

<sup>779</sup>. Jules BOUQUET, *op. cit.*, p. 279.



exemples de significations culturelles selon l'emplacement des tatouages, se reporter à notre analyse historique des tatouages<sup>780</sup>. Ces différents tatouages présentent des différences par rapport à ceux des hommes : ils sont beaucoup moins nombreux, placés à des endroits différents (la main et le poignet sont rarement tatoués chez les hommes, et derrière l'oreille, encore moins) et se servent moins des codes carcéraux. En effet, peu de ces tatouages n'auront pas la même signification en-dehors de la prison, puisqu'ils restent symboliques mais simples : le dessin de la fleur et la lettre qui l'accompagne représentent une pensée dédicatoire, mais ils ne nécessitent pas une connaissance des codes carcéraux pour les comprendre. De même, nous trouvons ici des tatouages communs avec l'extérieur, mais qui n'ont pas forcément de signification avec le monde pénitentiaire : les signes chinois et les dessins tribaux ne renvoient à rien de la prison, ils sont souvent plus esthétiques qu'informationnels.

William Caruchet nous donne l'exemple d'une adolescente, « pensionnaire de maison de redressement ». Elle se laisse aller à des histoires d' « amour », de tendresse avec d'autres filles et se tatoue leurs initiales. Il s'agit de « tatouages de réciprocité » : « une femme tatoue sur le bras de l'autre ses initiales, et réciproquement ». En sortant, ce sera le prénom de l'homme aimé qui viendra s'ajouter. Il semblerait que les tatouages féminins soient moins développés artistiquement, graphiquement en prison<sup>781</sup>, puisque ceux-ci, ont le but de se souvenir uniquement d'une personne, un acte impulsif et réalisé par quelqu'un qui n'a jamais tatoué avant<sup>782</sup>.

*La plupart des tatouages sont des serments d'amour, des prénoms, des cœurs percés ou non d'une flèche, des initiales. Ce sont aussi, mais plus rarement, un point tatoué sur le visage ou plusieurs points inter-digitaux, signes distinctifs du "milieu"<sup>783</sup>.*

Les femmes semblent rechercher plus la fonction phatique (simple volonté de mise en relation avec autrui, comme un « allo » au téléphone, sans signification particulière) du tatouage alors que les hommes recherchent un message à faire passer, plus fort et significatif par rapport au monde de la prison.

David Le Breton nous explique que l'artiste cherche, par la production d'un tatouage, par une incision du corps, par un piercing, à « ébranler le miroir social ». Il compare alors cet artiste à un écrivain : alors que ce dernier se « cache » derrière des mots et permet au lecteur une certaine distanciation avec l'œuvre, l'artiste, lui, « se met à nu, il s'écorche ou se masturbe, il montre, souvent au sens propre, son nombril et explicite ses états d'âme, il fait œuvre de son corps. » Il les différencie aussi dans l'effet que peut avoir chacune de leur production :

---

<sup>780</sup>. Cf. aussi des tatouages spécifiques aux femmes berbères in : <http://www.tattoo-tatouages.com/societe/tatouage-kabyle-berbere-amazigh.html> [consulté le 23.02.2016] et [http://www.huffpostmaghreb.com/2015/11/07/tatouage-ares-patrimoine\\_n\\_8498170.html](http://www.huffpostmaghreb.com/2015/11/07/tatouage-ares-patrimoine_n_8498170.html) [consulté le 23.02.2016].

<sup>781</sup>. Nous pouvons comparer cette vision des tatouages des détenues d'aujourd'hui avec ceux des femmes dans les diverses régions du monde, qui sont aussi complexes que ceux des hommes, pour cela, se référer à notre histoire des tatouages en seconde partie.

<sup>782</sup>. William CARUCHET, *op. cit.*, p. 152.

<sup>783</sup>. *Ibidem*.

*Si la merde décrite ne sent pas, celle réelle de l'artiste provoque le recul du public. Le sang qui coule dans une narration n'a pas le même impact que celui qui jaillit de l'homme ou de la femme venant de s'inciser*<sup>784</sup>.

Le corps est alors « revendiqué comme une source de création », qu'il emploie ou non les codes carcéraux.

Les auto-agressions et les tatouages sont la forme de violence et donc l'expression des émotions les plus intenses que les détenus peuvent connaître et pratiquer. Dans la puissance du message qu'ils transmettent par cet acte faisant couler leur sang, ils nous dévoilent leur incapacité à supporter les contraintes carcérales autrement. Le corps s'altère pour laisser surgir ce qui ne peut être contenu, et laisse ainsi une trace des effets néfastes du temps lorsqu'il n'accorde pas de liberté à l'être humain. Le corps se met en danger, émet un appel d'urgence, cherche à s'effacer ou à se montrer pour donner un sens à cet enfermement ou pour l'oublier, tout simplement.

Dans cette partie sur les émotions exprimées fortement par les détenus, apparentes notamment dans le détournement des supports de communication standards, le temps a été le thème ou la cause principale : soit parce que les contraintes carcérales ont été d'autant plus insupportables que la durée d'emprisonnement était longue, ce qui a rendu les pratiques communicationnelles d'autant plus intenses ; soit parce que le temps était un sujet évoqué par les détenus, en termes de passé avec les souvenirs nostalgiques représentés d'une manière ou d'une autre, de présent avec la description des conditions de vie carcérale, de futur avec des inscriptions évoquant l'avenir et la sortie de prison.

Peu importe l'intensité de la manifestation des émotions, le temps a laissé des traces pour ou sur les détenus, et elles sont soit durables (graffiti, tatouages, cicatrices corporelles) soit éphémères (agressions et rébellions diverses, biftons). Ces effets temporels sur le corps ont été étudiés sous deux aspects : la force incontrôlable des émotions qui ont rendu le corps violent envers les autres, puis celle maîtrisable par une domination sur soi par des traces tégumentaires. Ces actes ont donc été réalisés impulsivement, sur le moment de la colère, d'une détresse ou d'un besoin important d'échanges avec l'entourage et ce, malgré le /non-devoir faire/ (supports et pratiques non autorisés par le règlement intérieur). Ces émotions ont donc conduit les détenus à s'obstiner pour communiquer leur surplus d'émotions, souvent par une forme de violence (directe et visible comme un coup ou une coupure) ou une autre (la vengeance évoquée par les biftons), d'où le choix de supports non autorisés ou le détournement de ceux autorisés.

Ces formes de communication passionnelle sont construites ainsi :

- action : compétences modales (/non devoir-faire/, /pouvoir faire/, /vouloir faire/) + performance modale (réalisation de l'acte interdit),
- manipulation : impulsion face au règlement intérieur et aux conditions d'incarcération,

---

<sup>784</sup>. David LE BRETON, *op. cit.*, p.101.

-sanction : altérations diverses de la peau et du corps, intimité retrouvée, sanctions disciplinaires (isolement ou mitard).

Ces formes de communication interviennent lorsqu'il y a des points de rupture pour les détenus, lorsque les communications standards (autorisées et proposées) ne suffisent plus pour supporter l'incarcération.

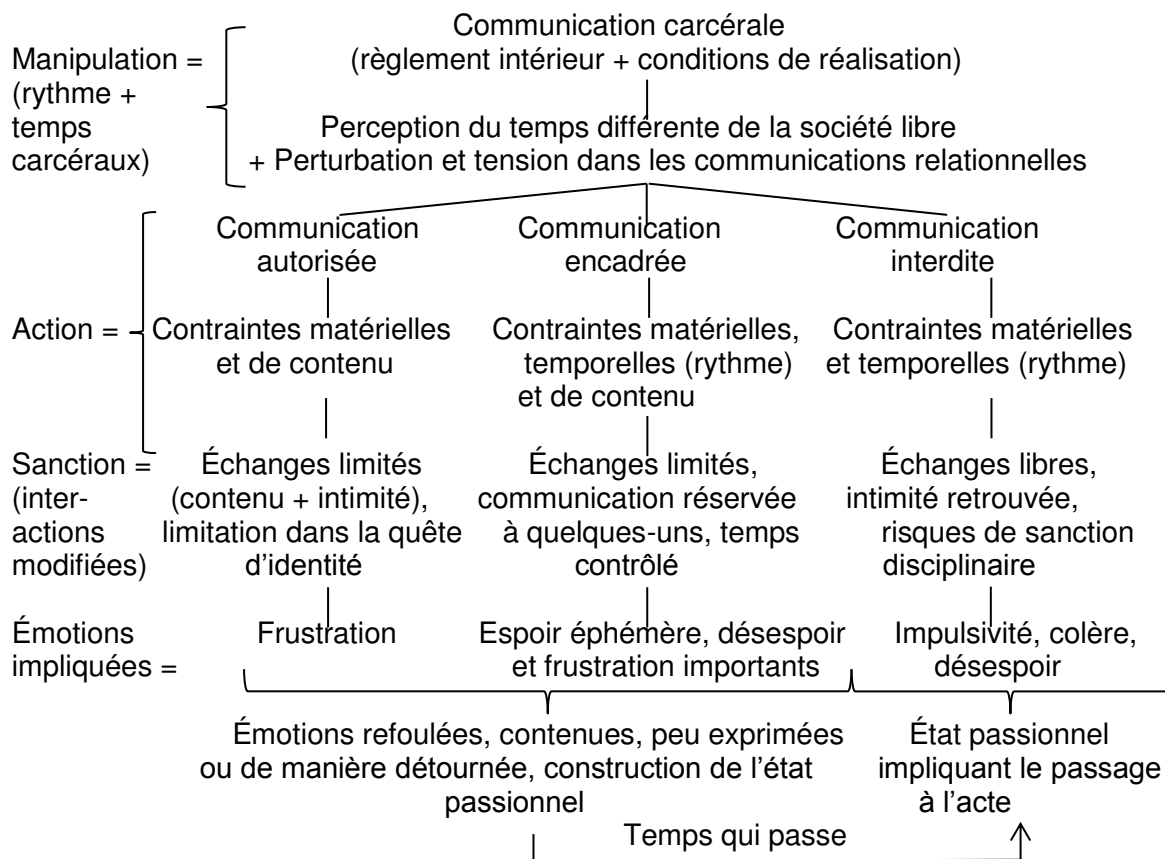
Grâce à toutes nos analyses, nous pouvons affirmer que le temps est vécu différemment entre le milieu libre et la prison, puisque l'enfermement est constitué de contraintes telles que le quotidien devient vite insupportable. Il est le sujet principal de tout acte de communication pour les détenus : le passé (vie libre) manque terriblement face aux conditions d'incarcération ; le présent est composé d'ennui, de lenteur et de désespoir ; le futur est difficile à envisager d'une manière positive, même avec la liberté (avenir professionnel difficile avec un casier judiciaire, elle peut être dans tellement longtemps qu'elle paraît inatteignable, ce qui donne l'impression aux détenus de perdre leur temps, etc.). Cette notion qui se voit redéfinie en prison a des conséquences sur les émotions des détenus au quotidien et donc, sur leurs actes de communication.

Le temps est vécu de manière plus intense et paraît plus long dans les comparaisons suivantes :

- pour le milieu carcéral par rapport à la prison ;
- pour les personnes qui se retrouvent au plus bas de la hiérarchie carcérale (surveillants et détenus) ;
- pour les détenus qui subissent la pression des autres détenus ;
- pour les détenus qui ont une longue peine.

Nous avons donc bien confirmé notre hypothèse considérant que les contraintes carcérales influencent les communications des détenus, puisque ces derniers ne parviennent à se contenter des supports et des moyens standards de communication.

Nous pouvons désormais établir un schéma canonique général des communications en prison afin d'explicitier le fonctionnement de celles-ci :



Communication frustrante menant au passage à l'acte passionnel par intermittence au fil de l'incarcération (tensivité : émotions de plus en plus intenses avec l'augmentation de la durée de l'incarcération et selon les événements qui la cadencent).

Dans ce schéma canonique, nous nous rendons clairement compte que le rythme carcéral et son règlement (fonctionnement en termes de communication et de libertés) créent des tensions au sein des relations entre les détenus mais aussi entre les détenus et leurs interlocuteurs (surveillants, intervenants, proches, etc.) et que cela mène, avec le temps, à un débordement des émotions qui ne peuvent plus être momentanément contrôlées, ce qui amène les détenus à détourner ou à ne pas respecter la communication autorisée en détention.